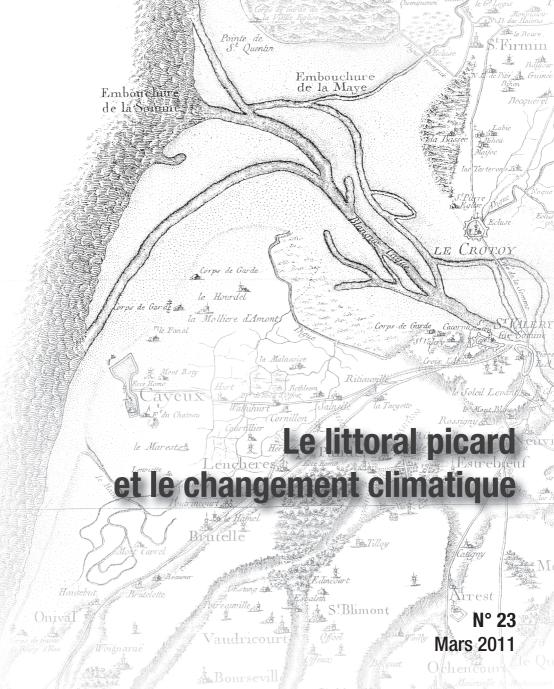
Pour le littoral picard de la Capelle de la



p. 01 L'écologie n'échappe pas à la crise

Éditorial de Jacques Mortier

p. 03 Le changement climatique : une réalité de l'ère « anthropocène » Jacques Mortier

p. 06 Changement climatique : changement de paysages ?

Jacques Mortier

<u>p. 09</u> Émergence de la notion de vulnérabilité dans la politique de prévention des risques naturels

Jacques Mortier

p. 10 La côte picarde concernée par « l'adaptabilité » au changement du climat

p. 12 Le désensablement de la baie de Somme en question...

Vincent Bawedin

p. 18 Les journées de la mer à Saint-Valery-sur-Somme

Jean-Marc Hoeblich

p. 20 Stratégie nationale pour la mer et les océans

Jacques Mortier

p. 22 Le schéma régional de cohérence écologique

Jacques Mortier, Jean-Marc Hoeblich

p. 26 En bref

p. 27 L'évolution du tourisme sur la côte picarde :

un révélateur d'une dérive préoccupante?

Yves Le Diascorn

p. 30 Témoignage d'un pêcheur de la baie sur l'évolution de quelques espèces de poissons

Gérard Montassine

p.33 Vers une deuxième colonie de phoques en baie de Somme.

Le phoque gris s'installe

Philippe Thiéry

p. 38 Les directives régionales d'aménagement s'élaborent

Jacques Mortier

p. 39 Qu'est devenu le développement durable aujourd'hui?

Jacques Mortier

Pour le littoral picard et la baie de Somme



Bulletin de l'Association pour le littoral picard et la baie de Somme.

ISBN 978-2-913583-139

Site internet : http://www.lpbs.net/

Directeur de la publication : Jacques Mortier.

Réalisation : centre régional de documentation pédagogique de l'académie d'Amiens.

L'écologie n'échappe pas à la crise

Jacques Mortier

Grenelle de l'Environnement a été un progrès, une réussite, et ce malgré les obstacles dressés par les lobbies et nombre de parlementaires, depuis 2007 l'image de ce qui était annoncé comme le « new deal écologique » s'est affaiblie, s'est brouillée. Avec l'abandon de promesses, les renoncements, la crise... ressurgit la vision obsolète qui veut faire croire que l'écologie a seulement un coût et que vouloir se passer de la croissance nécessite de se passer de l'écologie. Les problèmes d'environnement sont relégués de nouveau au second plan; l'écologie n'a pas résisté au rejet du ministre de l'Économie toujours très hostile à la dynamique du Grenelle de l'Environnement qui s'est vidé peu à peu de sa substance.

Quelles seront les marges de manœuvre d'un ministère de l'Écologie qui a perdu son statut de ministère d'État et qui a été amputé de toute compétence sur la Mer, l'Aménagement du territoire, l'Urbanisme, les Technologies vertes et surtout l'Énergie?

Notre nouvelle ministre, Nathalie Kosciusko-Morizet, dès son arrivée, a annoncé que dans six mois la France aura son « plan d'adaptation au changement climatique ». Des « mesures concrètes, opérationnelles et chiffrées » devront être « immédiatement mises en œuvre ». Le document exprimera le point de vue de l'État sur la manière d'aborder la question

de l'adaptation au changement climatique et déclinera un ensemble de mesures à prendre aux différents niveaux de décision visant à diminuer notre vulnérabilité.

Dans le cadre du réchauffement atmosphérique, la décision de « faire entrer l'adaptation dans toutes les décisions publiques » montre bien que le manque d'un véritable intérêt des politiques face à ce problème crucial nous amène, maintenant, à subir un réchauffement inéluctable. On sait aujourd'hui, que, quoi qu'on fasse, d'ici 40 ans, la température augmentera en France entre 0,8° et 1,8 °C et peut-être plus et, si l'on continue à ne rien faire, de 1.5 à 4 °C d'ici 2100.

Mais on ne peut s'adapter que si l'on sait où l'on va. Or nous sommes dans un contexte d'incertitudes quant aux événements climatiques à venir. Même si la recherche peut parfois accroître ces incertitudes et non les réduire, les études et les observations sont plus que jamais nécessaires pour connaître les menaces possibles et évaluer à la fois leur probabilité d'occurrence et l'ampleur des dommages encourus pour ne pas céder à l'angoisse et au désarroi de celui qui navigue à vue. Il faut que soient établis les scénarios climatiques régionaux qui permettront de proposer des projections d'actions et surtout d'informer le citoyen sur les possibles événements climatiques à venir.

L'action des pouvoirs publics ne doit plus se limiter aux situations de crise. Une réflexion doit être engagée sur le long terme et il est indispensable de créer, au plus vite, une vision largement partagée grâce à une meilleure information et concertation à tous les niveaux.

L'émergence de la notion de vulnérabilité dans la politique de gestion des risques naturels (page 9) oblige à concilier responsabilité, socialisation et prévention. La recherche d'un point d'équilibre entre responsabilité de l'administration et celle des citoyens doit se faire collectivement.

Le littoral picard, Cayeux en particulier, n'échappe pas à cette nouvelle gestion du territoire (page 10). Sachant que des situations regardées aujourd'hui comme critiques seront peut-être des situations normales demain. Il est impératif, en revisitant les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) et en s'appuyant sur la réglementation existante, de prendre en compte les événements que nous réserve le futur.

« La France sera un des premiers pays à avoir élaboré un plan d'adaptation » dit-on, mais attention, dans un pays de « grands diseux mais de tchots foeseux 1 », comme disent les Picards, de ne pas rechuter sur le plan écologique!

^{1.} Se dit de personnes qui parlent beaucoup mais agissent peu.



Le changement climatique : une réalité de l'ère « anthropocène 1 »

Jacques Mortier

Depuis le début du XX^e siècle, les activités des sociétés humaines changent notre environnement.

es activités humaines modifient la composition chimique de l'atmosphère², favorisent l'érosion de surfaces importantes qui deviennent des déserts, rejettent des déchets radioactifs qui irradieront pendant des millénaires et accumulent des milliards de tonnes de détritus plus ou moins toxiques que l'on retrouve souvent dans les zones productives des océans, introduisent des poisons dans les chaînes alimentaires, provoquent directement ou non la baisse de la biodiversité... Tous ces traumatismes environnementaux vont s'accompagner des conséquences inconnues de manipulations biologiques imposées ou encore de l'intrusion des nanoparticules.

L'ère anthropocène

Nous sommes entrés ainsi depuis quelques siècles dans ce que certains scientifiques appellent l'« ère anthropocène », époque géologique nouvelle 3 où l'impact de l'homme sur le système terrestre est devenu majeur devant toutes les autres forces géologiques et naturelles jusqu'alors

Les bouleversements climatiques dominent aujourd'hui très fortement toutes les perturbations anthropiques et posent à tous les niveaux de décision politique des problèmes difficiles à régler parce qu'inédits et urgents. Pour lutter contre le changement climatique, tous les politiques ont une responsabilité énorme, à l'instar de ceux qui se sont trouvés face à l'imminence d'une guerre.

L'humanité est l'acteur majeur de la crise climatique

Si la pollution de l'air était déjà d'actualité dans les villes dès l'Antiquité, elle s'est depuis accentuée. Ainsi l'air londonien en 1808 « est un mélange de brume marécageuse, de fumée de cheminée, de particules de charbon et de crottin de cheval pulvérisé »; « l'enfer est une ville qui ressemble beaucoup à Londres ». À cette époque les conséquences de ces pollutions étaient locales. Aujourd'hui la situation est différente car l'humanité dans son ensemble, tout au moins les pays industrialisés, est devenue l'acteur majeur de la crise climatique globale de la planète par les gaz à effet de serre et c'est la totalité des populations qui en est la victime.

dominantes. L'émergence de cette nouvelle ère est la conséquence essentielle du conflit entre la croissance sans limite de la civilisation industrielle et la finitude de notre planète, conflit qui rompt des équilibres naturels, d'une manière brutale.

^{1.} Terme employé par Crutzen et Stromer (2000, Geological Society of London Geological Society of London, 2008).

^{2.} La modification de l'atmosphère n'est pas nouvelle, mais comme pour la biodiversité, ce qui est nouveau c'est la vitesse avec laquelle elle s'effectue aujourd'hui. 3. Selon les auteurs le début de cette période qui ferait suite à l'holocène commencerait avec l'apparition de l'agriculture, soit il y a environ 10000 ans, ou avec l'Antiquité...

La consolidation de la perception scientifique de cette catastrophe annoncée malgré quelques soubresauts chez certains en mal de notoriété, semble confirmée. Mais les choses sont moins claires en ce qui concerne les actions entreprises ou à entreprendre face à ce défi, sur les plans international, national, régional, local. Il est vrai que la modélisation dont les limites sont liées à l'accumulation de facteurs d'incertitude tels que l'effet « papillon », le rôle des océans... rend l'élaboration de scénarios futurs fort délicate. Toutefois, même si de nombreuses incertitudes persistent quant à l'amplitude des phénomènes, un certain niveau de changement climatique est désormais inévitable et réclame, au plus vite, que des actions soient prises pour s'y adapter, comme cela se fait déjà aux Pays-Bas.

Le politique n'a pas pris en compte l'ampleur du problème

Depuis le rapport du sénateur Marcel Deneux (2002) et celui de Nathalie Kosciusko-Morizet (2006), depuis que Lionel Jospin et Jean-Pierre Raffarin ont solennellement engagé notre pays dans la voie du « facteur 41 », seules des modifications de détail ont été proposées. Nous sommes encore dans une phase de mesurettes essentiellement prises, d'ailleurs, dans le cadre d'économies d'énergie ou du développement des sources énergétiques renouvelables. Le politique semble n'avoir pris conscience, ni de l'urgence, ni de l'ampleur du problème, ni du fait que la révolution à accomplir doit se faire en une génération. La réduction du temps pour élaborer des dispositions démocratiquement acceptables s'accélère et nous allons être obligés de prendre sur le court terme des décisions majeures pour le long terme. La précipitation dans la peur peut mener à des dérives.

Faut-il rappeler que si nous tardons à prendre des résolutions dans le cadre d'une « révolution douce », la démocratie ne pourra s'adapter faute de temps, de concertations, et de débat? La situation risque d'entraîner un glissement vers des méthodes totalitaires.

De même, l'apprentissage par la peur dans le processus de sensibilisation au changement climatique (heuristique de la peur) peut mener aux états d'exception. Le discours catastrophique est une préparation à la soumission anticipée et à l'adhésion à la puissance bureaucratique qui affirmerait assurer la survie collective par la contrainte.

La situation impose l'émergence d'accords consensuels en matière de politique. Le changement climatique qui rend caduc le clivage moderne jusqu'alors imposé entre société et nature, devrait être une opportunité politique menant les sociétés à surmonter leurs divergences pour promouvoir leurs intérêts communs. Malheureusement, la réaction du politique a beaucoup tardé et traîne encore, du sommet de la Terre à Rio en 1992 à celui de Cancun en 2010 (16º réunion qui a peut-être « sauvé le processus mais pas le climat »). Les décisions demeurent pour l'essentiel normatives et restent tributaires d'une logique de marché; de plus les actes ne suivent pas les paroles.

Si une gouvernance mondiale (agir globalement) s'impose compte tenu que c'est l'humanité tout entière qui est menacée et que c'est à ce niveau que doit se mettre en place le principe de « la responsabilité

^{1.} D'ici 2050, diviser par 4 l'émission nationale du niveau 1990 des gaz à effet de serre dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote essentiellement. À noter que la vapeur d'eau, l'ozone, de nombreux gaz d'origine industrielle qui ne sont pas pris en compte.

commune différenciée 1 », les États ont un rôle important à jouer dans la mesure où c'est au niveau national que s'élaborent les lois et que se trouvent les moyens d'assurer la sécurité de la population. Mais c'est au niveau local (agir localement) que va revenir l'essentiel de l'exécution des transformations indispensables. Et la démocratie participative est ici le seul espace où il peut y avoir espoir de décisions d'actions efficaces et appliquées grâce à la montée en puissance de l'implication de la société civile. Les actions doivent être issues de la délibération collective et non résulter de la clairvoyance de quelquesuns. Les propositions réclament un débat très large, éthique, politique et citoyen.

Une révolution dans les choix publics

Le rôle de l'État n'est évidemment pas nié, mais l'indispensable cohérence des décisions à prendre face à ce problème global oblige une révolution dans les grands choix publics. Il faut admettre que toutes les interactions d'ordre économique, industriel, sociétal, financier, énergétique... que génère ce problème, imposent une transformation globale des politiques et de l'organisation de la société. Le changement climatique porte en lui les grandes transformations politiques du début du XXIe siècle auxquelles les élites technico-administrative restent hermétiques. L'État doit transformer ses références, modifier ses valeurs, ses visions de l'avenir... Il s'agit d'un problème culturel. Or actuellement l'État dérive vers un comportement généralisé de renoncement à toute ambition stratégique.

L'État doit sortir de sa crise d'identité et arrêter de se désengager petit à petit de toute responsabilité.

La mise en place d'une véritable gouvernance demande un changement de comportement des hommes politiques qui doivent:

- être responsables et rester sourds aux intérêts collectifs des lobbies;
- être capables d'avoir une approche holistique et d'abandonner toute myopie;
- accepter une réelle concertation et le rôle important que peut jouer la société civile;
- comprendre que les décisions issues de débats très larges et collectifs sont celles qui sont les mieux appliquées.

Les politiques dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, doivent renoncer à tout dogme et idéologie et se préoccuper uniquement du devenir de l'homme.

Le rôle de l'État n'est évidemment pas nié, mais l'indispensable cohérence des décisions à prendre face à ce problème global oblige une révolution dans les grands choix publics. Il faut admettre que toutes les interactions d'ordre économique, industriel, sociétal, financier, énergétique... que génère ce problème, imposent une transformation globale des politiques et de l'organisation de la société. Le changement climatique porte en lui les grandes transformations politiques du début du XXI° siècle auxquelles les élites technico-administrative restent hermétiques. L'État doit transformer ses références, modifier ses valeurs, ses visions de l'avenir... Il s'agit d'un problème culturel. Or actuellement l'État dérive vers un comportement généralisé de renoncement à toute ambition stratégique.

L'État doit sortir de sa crise d'identité et arrêter de se désengager petit à petit de toute responsabilité.

^{1.} Chaque pays n'a pas le même degré de responsabilité dans le changement climatique, il ne doit donc pas avoir les mêmes contraintes quant aux émissions de gaz à effet de serre (distinction entre pays développés et pays en voie de développement).

La mise en place d'une véritable gouvernance demande un changement de comportement des hommes politiques qui doivent:

- être responsables et rester sourds aux intérêts collectifs des lobbies;
- être capables d'avoir une approche holistique et d'abandonner toute myopie;
- accepter la réelle concertation et le rôle important que peut jouer la société civile:

 comprendre que les décisions issues de débats très larges et collectifs sont celles qui sont les mieux appliquées.

Les politiques dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, doivent renoncer à tout dogme et idéologie et se préoccuper uniquement du devenir de l'homme.

Changement climatique: changement de paysages?

Jacques Mortier

Malgré trente années d'études, les conséquences du changement climatique sont encore très incertaines en ce qui concerne les phénomènes et leur amplitude.

i l'on stabilisait la concentration en dioxyde de carbone de l'atmosphère aux valeurs actuelles (hypothèse irréaliste!), le réchauffement ne s'arrêterait pas du jour au lendemain, mais la température n'augmenterait que de 0,3 à 0,9 degré d'ici 2100. Les réponses ne sont pas instantanées, elles interviennent avec un temps de décalage de l'ordre d'un à deux siècles voire plus. L'élévation du niveau de la mer due à la fonte des glaces, la dilatation de l'eau, la baisse de l'albédo en Arctique, le dégagement de méthane lors du dégel des sols de la toundra, reste une inconnue et sera différente selon les régions. Ce problème engendrera des modifications environnementales.

Il est possible cependant, sachant que l'augmentation de la température dans

les décennies à venir est inéluctable, de conjecturer certains événements pour notre région.

L'élévation du niveau de la mer estimée entre 28 et 43 centimètres d'ici 2100, (sans compter que la hausse du niveau des océans a été supérieure aux estimations de 2001, soit 3,3 mm/an au lieu de 1 mm/an), aura des effets sur le trait de côte, le fleuve Somme et les zones humides arrière-littorales.

Des phénomènes d'immersion marine se posent déjà actuellement lors de fortes tempêtes associées à certaines conditions météorologiques. Il est à peu près certain que ces situations vont se banaliser, voire s'amplifier. Rappelons que les Bas-champs de Cayeux se situent à 4 mètres seulement au-dessus du niveau 0 de la mer et que l'on enregistre actuellement un marnage

d'environ 11 mètres face à Onival. Serat-il possible d'empêcher l'entrée définitive de la mer dans le Hable d'Ault?

- La surface immergée de la baie de Somme, lors de chaque marée haute, va augmenter.
- Le fleuve Somme va réajuster progressivement son profil et il y aura donc accroissement des surfaces de marais, surtout dans la partie aval.
- De fortes modifications du trait de côte sont à envisager avec immersion de certains secteurs qui devront être abandonnés à la mer.
- En ce qui concerne nos forêts, l'élévation de la température va éliminer certaines essences qui seront remplacées par d'autres.

Une augmentation de la croissance chez certains arbres est enregistrée depuis quelque temps, chez les conifères en particulier et déjà certaines essences montrent des signes d'affaiblissement qui annoncent leur disparition. Les forestiers font des choix d'essences à préconiser pour leur remplacement: ainsi, le chêne pédonculé est remplacé par le chêne sessile.

Le hêtre, qui nécessite une atmosphère humide, supportera mal ou pas des périodes de sécheresse, or nous avons de superbes hêtraies dans notre région. Il faut dès maintenant réfléchir à la forêt picarde dans cent ans et choisir les espèces à privilégier.

• L'agriculture elle aussi sera concernée. La modification des volumes et des rythmes de pluviosité, l'augmentation de l'agressivité des chutes de pluie entraîneront de graves phénomènes d'érosion. Les phénomènes pluvieux de plus en plus fréquents et violents pourront endommager les cultures. Avec l'augmentation de la température moyenne du profil cultural, la matière organique va se dégrader plus rapidement, entraî-

nant une modification de la flore et de la faune du sol.

Les modifications saisonnières favoriseront une remontée vers le nord des parasites de plantes cultivées et obligeront peut-être à cultiver d'autres variétés.

 L'évolution est déjà visible à travers l'expansion géographique de certaines espèces.

La Pyrale du maïs remonte vers le nord et augmente son nombre de générations annuelles (3 cycles). On constate le même phénomène chez le Carpocapse des pommiers et poiriers. Les contraintes climatiques qui bloquaient le développement de la chenille processionnaire (premier défoliateur forestier) sont peu à peu levées et sa remontée vers le nord progresse d'environ cinq kilomètres par an, « les colonies atteindront Paris en 2025 ».

Les observations concernent également les pucerons. « Si leur abondance n'a pas progressé, c'est que peut-être leurs ennemis naturels se sont eux aussi adaptés aux nouvelles conditions » mais « c'est surtout une augmentation de leur diversité qui est constatée » (169 espèces en 1982 contre 211 aujourd'hui).

La biodiversité va évoluer. Il y aura une modification de la composition floristique et faunistique. Une augmentation de 2 °C correspond à une remontée, d'ici 2015, des aires de répartition des organismes vivants de 300 à 400 kilomètres (comme si on trouvait Bordeaux au niveau de Paris). Si, pour les animaux, cela ne semble pas insurmontable, les plantes n'auront pas suffisamment de temps (la vitesse de déplacement de la plupart des plantes est trop faible) pour répondre à ces changements rapides. Même avec les trames vertes! Pour les plantes aquatiques il y a moins de craintes.

• En ce qui touche aux oiseaux, on note déjà que de nombreuses espèces sont en déclin à cause du réchauffement: le Pouillot fitis, le Bruant des roseaux, le Bouvreuil pivoine, la Mésange nonnette, les Grives de Finlande, les Merles allemands hibernent de moins en moins en France. En revanche, le Bruant mélanocéphale qui niche en Turquie et en Grèce vient dans le sud de la France.

· La synchronisation entre les organismes vivants et leur environnement va être parfois bouleversée et le vivant déboussolé. Normalement, au début du printemps, l'apparition des chenilles de la Phalène brumeuse se fait au moment du débourrement des feuilles du chêne dont elles se nourrissent et de la naissance des oisillons de la Mésange charbonnière qui mangent des chenilles. Tout cela s'est ajusté dans la nature durant des milliers d'années. Désormais les chenilles apparaissent de plus en plus tôt: les feuilles de chêne n'ont pas eu le temps de pousser et les oisillons de naître. Les chenilles n'ont pas de feuilles à croquer et les oisillons arrivent trop tard pour le festin. C'est ce que le dérèglement saisonnier risque de provoquer dans les écosystèmes.

Enfin le réchauffement pourrait favoriser le développement d'organismes invasifs.

• Les problèmes liés à l'eau sont plus hypothétiques. Il semblerait que les volumes d'eau des nappes souterraines resteraient suffisants, mais cela dépend de la pluviosité et surtout des quantités de pluies efficaces.

• Sur le plan de la santé, le changement climatique favoriserait l'apparition de nouveaux animaux vecteurs de maladies localisées actuellement plus au sud.

Sans être alarmiste on peut dire que les événements climatiques vont se multiplier et que leurs conséquences vont avoir un impact d'une façon variable et durable sur notre environnement. Mais les chercheurs misent sur une élévation de la température de 2 °C; au-delà, la crainte d'un emballement de la machine climatique n'est pas exclue. « Il y a 125 000 ans la température moyenne était de 3 à 5 ° plus élevée qu'au XX° siècle et le niveau des mers probablement de 4 à 6 mètres au-dessus du niveau actuel. »

Les variations climatiques ne seront pas similaires sur tout le territoire national. Chaque région aura à penser son adaptabilité en fonction d'événements climatiques spécifiques et de leurs conséquences qu'il faut imaginer; c'est le principe de précaution qui doit être appliqué.



Émergence de la notion de vulnérabilité dans la politique de prévention des risques naturels

Jacques Mortier

On parle de vulnérabilité pour une personne, un bien ou un système qui devient sensible, fragile, faible à la moindre atteinte, blessure ou attaque. Ce concept est utilisé en psychiatrie, économie, informatique, sociologie, anthropologie, géographie...

epuis 1990 la vulnérabilité s'impose progressivement comme thème central de la politique de gestion des risques. En 1994, à Yokoama, l'IDNDR (International Decade for Natural Disaters Reduction) confirme son rôle central au sein des recherches sur les catastrophes naturelles.

La notion de vulnérabilité rappelle qu'il est difficile de limiter à la seule analyse de l'aléa la prévention d'un risque. Elle implique la relation avec le territoire et oblige à prendre en compte la fragilité des enjeux, leurs faiblesses, leurs caractéristiques propres, mais aussi les éléments contextuels qui les rendent particulièrement sensibles.

La gestion des risques naturels repose sur le constat d'une fragilité présumée qui justifie un régime de prévention et de protection renforcée de manière à ce que les entités vulnérables que sont les personnes, les biens et les territoires, ne subissent pas de dommage ou en subissent de moindre. La vulnérabilité serait un critère d'intervention de la puissance publique au regard de la fragilité envisagée à l'échelle « macro » d'un territoire dans son ensemble et non plus à l'échelle de chaque individu ou groupe d'individus.

Dans une société où l'aversion au risque est affichée, agir contre la vulnérabilité apparaît comme une mission des autorités publiques inséparable de celle de la préservation de l'ordre public.

Le ministère de l'Écologie et du Développement durable a souligné l'intérêt d'élaborer la cartographie des risques en se fondant sur l'étude d'aléas, mais aussi sur l'analyse de la vulnérabilité des territoires. Ceci va dans le sens d'une approche globale multidimensionnelle du risque, de ses conséquences, du territoire exposé, de ses particularités géographiques, historiques et sociales. L'objectif est d'asseoir une politique de gestion des risques naturels sur la réduction de la vulnérabilité, facteur d'aggravation des risques, même si ce facteur semble subjectif car il s'appuie sur des caractérisations qualitatives qui peuvent engendrer des incertitudes, des erreurs.

La « territorialisation » du risque participe à l'appropriation de la prévention du risque naturel par tous les acteurs. Elle sous-entend la responsabilisation de la population, sa capacité à apporter une réponse collective à la définition du risque acceptable et accepté et à définir le seuil en dessous duquel l'état de vulnérabilité relèverait de la responsabilité de chaque citoyen. Un certain nombre de mesures permet déjà de responsabiliser les administrés et de les faire participer à la prise de décision (information, procédures d'association, concertation, projet

d'aménagement et de développement durable dans les SCOT¹ et les PLU²...).

L'émergence de la notion de vulnérabilité dans la politique de gestion des risques naturels, même si sa traduction juridique n'est pas clairement établie, oblige à concilier responsabilité, socialisation et prévention. La recherche d'un point d'équilibre, en particulier entre responsabilité de l'administration et celle des citoyens, relève avant tout d'un choix collectif.

La côte picarde concernée par « l'adaptabilité » au changement du climat

Si tout le territoire picard est concerné par le changement climatique, le littoral picard, compte tenu de la proximité de la mer sera fortement affecté par l'élévation des températures et particulièrement exposé aux aléas.

es difficultés à identifier les effets indirects possibles, dues aux méconnaissances des mécanismes naturels et de leur fonctionnement systémique, nous renvoient au principe de précaution, dans le sens où les décisions à venir risquent d'être provisoires et sujettes à réévaluations en cas de nouvelles connaissances. L'expertise scientifique n'est plus de la « science » quant à son interprétation dans les zones d'incertitudes et on assiste à une instrumentalisation du droit de l'environnement pour masquer l'incertitude scientifique. Le droit cherche souvent, en effet, à lever les incertitudes naturelles en réglementant les risques naturels ou majeurs. Il nous faut changer totalement notre approche, nos méthodes et nos outils de gestion du territoire pour orienter au mieux les actions d'adaptation qui auront à:

- protéger les personnes et les biens en prenant en compte la sécurité et la santé publique;
- se préoccuper des aspects sociaux et éviter les inégalités devant les risques;
- limiter les coûts et tirer parti des avantages;
- préserver les ressources et le patrimoine naturels.

Les décisions technocratiques imposées ne sont plus envisageables. Les choix ne pourront se faire que par la concertation; les décisions ne peuvent plus se prendre aujourd'hui dans l'isolement, elles devront être élaborées collectivement. Si l'on souhaite construire une approche démocratique, surtout dans l'incertitude du savoir, Il est donc essentiel d'organiser un processus permettant la participation responsable de tous. Aussi est-il indispensable dès maintenant d'informer le citoyen, sans faire de catastrophisme, afin

^{1.} SCOT: Schéma de cohérence territoriale.

^{2.} PLU: Plan local d'urbanisme.

de le responsabiliser, de le préparer à une concertation réelle dans le cadre d'une plateforme d'aide à la prise de décision respectant la démocratie représentative en vigueur aujourd'hui.

Les scénarios décrivant les événements climatiques possibles à l'échelle locale, développés par Météo France en particulier¹, doivent être, au plutôt, largement diffusés à tous, sous des formes compréhensibles par le public. Les éléments concernant la vulnérabilité et l'adaptation dépendent, en effet, essentiellement de ces études sur la variabilité climatique de fond mais aussi de ses extrêmes. Une meilleure connaissance des événements. de leur impact et de leurs conséquences est vitale pour comprendre notre vulnérabilité localement et répondre à un futur qui va évoluer rapidement. Il serait également intéressant de connaître les réflexions stratégiques du Conservatoire du littoral.

Ne nous faisons guère d'illusions: les contraintes financières et techniques seront telles que l'adaptation devra se traduire dans certains cas par la nécessité d'un recul stratégique, d'une soustraction de parties du bord de mer à l'urbanisation et aux aménagements en dur, de l'abandon de territoire à la mer: zones devenant inconstructibles, lieux habités parfois abandonnés - comme en Hollande -, nécessité d'adapter les constructions en les surélevant par exemple comme cela se fait déjà en Bretagne. Il est certain que l'on ne pourra anticiper tous les risques possibles, même en occultant les impacts par exemple d'un affaiblissement du Gulf Stream, de sa dérive nord-atlantique en ce

qui nous concerne, ou d'un emballement du cycle du carbone par la libération du méthane emprisonné dans les glaces et les sols gelés (une élévation de la température de 4° C. aurait des conséquences incomparables avec celles « bénignes » d'une augmentation de 2° C. retenue jusqu'alors). Mais nous devons néanmoins, dès demain, agir en nous appuyant sur les connaissances d'aujourd'hui, sachant que l'objectif du « risque nul » est chimérique.

Les décisions vont s'appuyer sur les actions possibles d'un point de vue « bénéfice/coût » appréhendé au-delà de sa seule signification monétaire.

L'adaptabilité imposera de repenser les choix récents en fonction de la nouvelle donne climatique, en évitant toute confusion entre l'urgence et le long terme: choix qui devront prendre en compte dans le cadre des PPR² et des PAPPI^{3*}, le recul du trait de côte, l'ouverture du Hable d'Ault, la protection des zones urbanisées.

Il sera judicieux, d'ailleurs, de profiter de ces aménagements pour tirer parti de bénéfices potentiels et favoriser ainsi la revitalisation locale du territoire.

Bien sûr le concept de développement durable sera sollicité comme principe fondamental; mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un critère standard de jugement et que son contenu est à élaborer chaque fois qu'on s'y réfère. Il n'apporte pas de solutions toutes faites mais oblige, au cours de débats, si l'on souhaite l'acceptabilité des différentes actions envisageables, à une réflexion menant à des décisions raisonnables plutôt que rationnelles.

^{1.} Institut Pierre Simon-Laplace (IPSL); Centre Européen de recherches et de formation avancée sur le calcul scientifique (Cerfacs)... Programmes de recherches européens Eclat, Prudence, Ensemble... Gestion et Impacts du changement climatique (Gicc). Voir aussi le site Internet de l'Onerc...

^{2.} PPR: Plan de prévention des risques.

^{3.} PAPPI: Programme d'actions de prévention contre les inondations (lancé en 2002).

Le désensablement de la baie de Somme en question...

Vincent BAWEDIN

La question du désensablement de la baie de Somme préoccupe les hommes depuis longtemps. Les solutions avancées aujourd'hui pour lutter contre l'ensablement ne doivent pas se faire à n'importe quel prix.

e titre de cet article n'est pas sans rappeler, ce n'est pas un hasard, l'intitulé du colloque organisé en novembre 1998 par notre association, avec le concours de l'université de Picardie Jules-Verne: « La baie de Somme en question ». Il en avait d'ailleurs résulté des actes qui ont connu un succès certain car ils apportaient déjà de nombreuses réponses aux interrogations liées à l'ensablement de la baie de Somme.

Une douzaine d'années plus tard, le comblement de la baie perdure. C'est précisément ce qui était envisageable puisque la baie de Somme, comme tous les estuaires à l'échelle du globe, est en voie de colmatage, ce qui constitue un phénomène naturel et inéluctable pour lequel il est illusoire d'espérer inverser voire arrêter le processus, ce sur quoi s'accordent les scientifiques.

Ce colmatage, certes naturel, n'en a pas moins été « aidé » par l'intervention de l'homme. La réduction des surfaces atteintes par les marées hautes résulte également des divers endiguements, de la canalisation de la Somme commencée en 1786 et des poldérisations successives, de la construction de l'estacade (voie ferrée de Saint-Valery à Noyelles-sur-Mer), commencée en 1854 et remplacée, en 1911, par un remblai, ou encore, sans être exhaustif, de la création de la digue

submersible de Saint-Valery entre 1841 et 1965.

Tout au plus pouvons-nous ralentir le comblement de la baie de Somme afin d'en maintenir le caractère maritime, qui devra, pour être effectif, ne pas se limiter au simple maintien d'accès aux ports. C'est ce qu'ont fait les pouvoirs publics depuis plus de 150 ans, avec la création de bassins de chasses, dont le premier, d'une superficie de 2 hectares, vit le jour au Hourdel en 1837 et fut opérationnel jusqu'en 1930. C'est dans la seconde moitié du xix° siècle qu'est également créé le bassin de chasses du Crotoy, d'une capacité bien supérieure avec ses 62 hectares. Ces initiatives, qui montrent au passage que le comblement de la baie n'est pas une affaire si récente, n'ont cependant pas permis d'empêcher le colmatage des principaux chenaux de l'estuaire. Aujourd'hui, les mollières du fond d'estuaire, caractérisées par une expansion des plantes halophiles du schorre, se trouvent à une altitude supérieure à celle du delta sous-marin situé au large et composé de nombreux bancs de

> Halophile: qui se développe en milieu salé. Schorre: partie haute de l'estran composée de sédiments accumulés par l'apport des marées et couverte d'une végétation halophile.

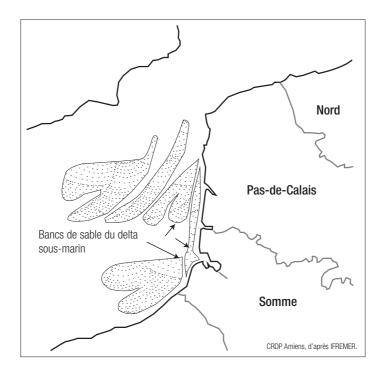
sables. C'est ce delta que certains envisageraient de draguer, si l'on en croit un projet qui a eu un certain retentissement dans la presse, dont on peut regretter qu'elle ne soit pas plus avide d'explications rationnelles et scientifiques. Mais au moins cela aura permis le débat, premier pas vers une prise de conscience nécessaire pour agir. Mais pas à n'importe quel prix, et surtout pas au risque d'actions aventureuses qui risqueraient de mettre en péril le fragile équilibre environnemental et socio-économique qui subsiste aujourd'hui en baie de Somme.

Figure 1. Localisation des bancs de sable au large des estuaires picards.

Connaître la provenance du sable et le fonctionnement du delta sousmarin

C'est donc des bancs sableux du delta sous-marin qu'arrivent, à chaque marée, les sédiments qui se déposent dans la baie, entraînant un exhaussement général du fond de l'estuaire, y compris des chenaux (environ 1,6 centimètre par an), et le dépôt annuel de 700 000 mètres cube de sédiments qui contribue à obstruer la passe d'entrée de la baie.

Ce stock sédimentaire situé au large constitue « le plancher » de la baie de Somme. Il se trouve à l'avant côte, caractérisée par la présence d'un delta sousmarin (Dolique, op. cit.). Les sables qui proviennent de la Manche représentent 85 % de ce stock (Beauchamps, 1994), les 15 % restant étant composés de débris



récents de coquillages et de la désagrégation des galets de silex.

Ce delta sableux n'est pas fossile, contrairement à d'autres stocks sédimentaires situés, par exemple, au large des côtes normandes et constitués de sédiments plus grossiers (cailloutis, galets), rendant leur exploitation possible. De plus, il y a un différentiel d'altitude entre ce delta et le fond de l'estuaire, situé plus haut, c'est-àdire au sommet d'une pente contrariant l'accès du flot. Entamer une extraction de ces bancs du delta pourrait renforcer ce différentiel d'altitude, ce qui ne serait pas sans conséquence sur les potentialités d'accès du flot. Autrement dit, il vaudrait mieux, si dragage il devait y avoir, que celui-ci se fasse dans l'estuaire et non pas dans le delta de marée. Le dragage du sable au large entraînerait également l'éparpillement des sédiments sableux qui, immanquablement, étant donné les flots et courants de marées, se déposeraient en fond d'estuaire, obstruant les chenaux déjà en voie d'exhaussement, dont ceux permettant encore d'accéder aux ports. Ce

phénomène serait d'autant plus renforcé que les estuaires macrotidaux à fort marnage (11 mètres dans le cas de la Somme) se caractérisent par l'absence de contre delta et présentent des bancs sableux alignés en aval dans le sens du courant.

de ce fait, ce serait, d'un point de vue hydrodynamique, pire que mieux! Il faut y ajouter le risque de déstabilisation des cordons tant de galets au sud de l'estuaire que sableux au nord, puisqu'ils reposent sur le socle avec lequel ces bancs sont directement en rapport, ce point étant plus accentué en ce qui concerne le littoral du Marquenterre. L'ensemble du delta sous-marin de la baie de Somme a maigri au cours des 150 dernières

> Marnage: différence de hauteur entre le niveau de marée haute et le niveau de marée basse Macrotidal: qualifie un littoral qui subie des amplitudes de marées importantes (> à 5 mètres: voir marnage).

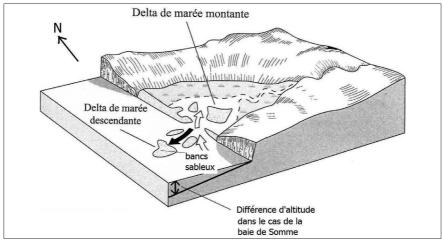


Figure 2. Système d'échanges sédimentaires dans un estuaire **macrotidal** (d'après Pethick 1997 *in* Salomon, 2008).

années. Cette évolution négative est en relation avec le colmatage progressif de l'intérieur de la baie, le lien entre les deux étant évident. Cela constitue un argument supplémentaire pour que l'on agisse là où le sable se dépose (fond de baie) plutôt que là d'où il provient (delta sous-marin).

La baie de Somme: une riche biomasse encore prometteuse pour l'avenir

Le dragage au large aurait également d'autres conséquences importantes pour la biodiversité du site, mais aussi pour les activités socio-économiques liées au milieu estuarien.

La turbidité des eaux sera inéluctable en cas de dragage de forte quantité de sable. Selon Bernard Latteux, consultant en ingénierie portuaire et côtière, « pour inverser le processus de colmatage de la baie interne, il faudrait que le prélèvement opéré à son débouché soit extrêmement massif, très nettement supérieur au rythme d'érosion actuel du delta 1 ». L'estuaire demeure un site très productif, tant au niveau de la végétation que des coquillages et des poissons. Une action d'une telle ampleur nuirait aux coquillages filtreurs, représentant ainsi une véritable menace pour les activités professionnelles qui en dépendent: pêche à pied ou élevage des moules. C'est inenvisageable à l'heure où d'importants fonds publics ont été investis au Crotoy dans un centre conchylicole. Les risques de contrebalancer les potentialités de productivité de la baie sont donc à prendre sérieusement en compte. L'obione, l'aster maritime et la salicorne, entre autres, ont une productivité très importante, à tel point que les deux dernières sont aujourd'hui cueillies pour les

restaurateurs locaux et qu'une demande d'AOP (Appellation d'origine protégée) est en cours pour la salicorne.

La productivité halieutique et **benthique** de la baie constitue aussi une richesse à préserver. Les données disponibles placent la baie de Somme comme l'un des premiers sites pour la production des coques (*Cerastoderma edule*) avec 7 500 tonnes récoltées les meilleures années, telles que 1991 et 1992 et 4 000 pour 2010. Cette biomasse constitue un réel intérêt économique puisque la valeur de 7 500 tonnes de coques est estimée à 18 millions d'euros.

La pêche embarquée représente quant à elle près de 130 emplois, dont plus de la moitié se trouve au Crotoy; l'activité de pêche sur le littoral picard représente un chiffre d'affaires moyen de 6 millions d'euros avec une production débarquée oscillant de 1 300 à plus de 2 200 tonnes selon les saisons. Le nombre de bateaux de pêche des ports de la baie de Somme (Le Crotoy, Le Hourdel, Saint-Valery) a même augmenté récemment (+ 10 % entre 1995 et 2002). Les bateaux du Crotoy et de Saint-Valery ne sont-ils pas à quai au Tréport?

La hausse du niveau des mers: une solution naturelle?

Le sujet de la hausse du niveau des mers fait consensus chez les scientifiques depuis la fin des années 1990. Il est dommage qu'il ne soit pas davantage pris en considération

Turbidité : teneur d'un liquide en matières qui le troublent.

Benthique : terme désignant la microflore et la microfaune vivant au fond des mers et des estuaires et à la base de nombreuses chaînes alimentaires.

^{1.} Échanges épistolaires sur la question en date du 25 janvier 2011.

lorsqu'on évoque le devenir de la baie de Somme. C'est suite au lancement de satellites d'altimétrie spatiale que des mesures ont mis en évidence les interrelations complexe entre les océans et l'atmosphère et permis d'avoir une idée précise sur l'élévation du niveau des mers, appelé hausse eustatique dans le vocabulaire scientifique. Le premier d'entre eux a été mis en orbite en 1992. Il s'agit du satellite franco-américain « Topex-Poséidon ». Deux autres, Jason I et Jason II, ont suivi respectivement en 2001 et 2008, permettant d'affiner et d'actualiser les mesures sur l'anticipation de l'élévation du niveau marin. Le consensus sur les valeurs de celle-ci offre une fourchette allant d'une hausse de 40 à 60 centimètres pour 2100. Les travaux plus récents du GIEC, prenant en compte la fonte accélérée des glaces, « tirent vers le haut » cette fourchette (jusqu'à 1 mètre).

La perspective d'une élévation du niveau des mers, conjuguée aux travaux réalisés et/ou prévus de maintien du caractère maritime de la baie (curage du bassin des chasses, réestuarisation du Dien, dépoldérisation de l'enclos de La Caroline, réactivation d'une zone marnante au Hourdel...), permet d'envisager une couverture plus vaste et régulière de la baie, à minima lors de marées de vives eaux, accentuant l'effet de chasse. Le caractère maritime en sera incontestablement accentué.

La question demeure de savoir ce qui l'emportera entre l'apport de sédiments, rendu plus important si les flots de marées augmentent, et la capacité de chasse, augmentée mais vraisemblablement insuffisante pour inverser la dynamique actuelle.

En tout état de cause, cette « solution naturelle » s'inscrit dans un accompagnement des dynamiques côtières, à l'image de ce qui se fait aujourd'hui en matière de protection du trait de côte. Une forme de gouvernance plus humble vis-à-vis des éléments et moins coûteuse. En somme, une politique nouvelle, réaliste et respectueuse vis-à-vis des concepts de développement durable et de gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Notons enfin qu'à ce jour, aucun acteur économique ne s'est porté candidat pour un tel projet de dragage au large, peut-être conscient de son aspect irréaliste sur le plan juridique ou plus simplement de sa non-rentabilité sur le plan économique. L'avenir confirmera ou infirmera cette hypothèse. Il importe cependant que le littoral picard reste un espace préservé, ce qui constitue la meilleure garantie de la pérennité des activités professionnelles et traditionnelles qui en font l'attrait ainsi que de ses paysages préservés qui en constituent les atouts touristiques.

Bibliographie

- Bawedin V., (2009). La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) confrontée aux dynamiques territoriales dans le bassin d'Arcachon et sur la côte picarde. Thèse de doctorat, université de Nantes, Géolittomer LETG-CNRS, 532 p.
- Bawedin V., (2010). Coques et pêche à pied : une activité tributaire du milieu... et de son image de marque, *Bulletin de l'association pour le littoral picard et la baie de Somme*, mars 2010, n° 22, p. 23-24.
- Beauchamp J., (1994). Abrasion des galets et origine du sable en baie de Somme, Travaux du département de géologie de l'université de Picardie Jules-Verne. Tome 3 : sédimentologie en baie de Somme, p.75-86.
- Dolique F., 1998. Dynamique morphosédimentaire et aménagements induits du littoral picard au sud de la baie de Somme. Thèse de doctorat, université du littoral Côted'Opale-Dunkerque, 420 p.
- Dolique F., 1999. L'ensablement de la baie de Somme : processus naturel et responsabilités anthropiques in Hoeblich (dir.), *La baie de Somme en question*. Actes du colloque national, Amiens, 13 novembre 1998, LPBS, UPJV, p. 11-19.

- Hoeblich J.-M. (dir.), 1999. *La baie de Somme en question*. Actes du colloque national, Amiens, 13 novembre 1998, LPBS, UPJV, 196 p.
- Latteux B., 1999. L'évolution morphologique de la baie de Somme replacée dans son contexte régional et historique *in* Hoeblich (dir.). *La baie de Somme en question*, Actes du colloque national, Amiens, 13 novembre 1998, LPBS, UPJV, p. 35-44.
- Pethick J., (1997). An introduction to coastal geomorphology. Arnold, 260 p.
- Salomon J.-N., (2008). Géomorphologie sous-marine et littorale. Presses universitaires de Bordeaux, (Scieteren), 387 p.
- Stucky, (2002). Préservation du caractère maritime de la baie de Somme et de son patrimoine environnemental. Tome 2 : Étude d'impact sur l'environnement, rapport général. Conseil général de la Somme, DDE de la Somme SMN, février 2002, 201 p. + annexes.
- Verger F., (2005). Marais et estuaires du littoral français. Belin, 335 p.



Les journées de la mer à Saint-Valery-sur-Somme

Jean-Marc HOEBLICH

« Le trait de côte bouge en permanence » ou mobilité des paysages en bord de mer.

e projet soutenu par l'association LPBS veut faire découvrir à tout public l'évolution permanente des paysages côtiers et en particulier la dynamique existant sur le **trait de côte** à l'interface entre la mer et le continent. Le littoral picard avec la baie de Somme est un espace remarquable à ce sujet. En effet, il évolue à l'échelle de la journée, d'une saison, d'une année et aussi à celle de la vie d'un homme. Il est utile que les personnes de passage tout comme celles vivant à proximité puissent en prendre réellement conscience.

Le projet animé par l'association a consisté, en 2010, à mettre en place le premier atelier qui permettra, au fil des années, d'analyser et de suivre l'évolution géomorphologique du cordon de galets de la pointe du Hourdel.

Le public visé

Dans un premier temps, l'association s'est tournée vers les établissements scolaires du second degré (collèges, lycées). Avec l'accord du principal, le premier test a été effectué avec une classe du collège de la baie de Somme à Saint-Valery-sur-Somme. Ultérieurement une

Trait de côte : ligne de séparation entre l'eau et le continent qui bouge en permanence au cours des marées. démarche plus élaborée devrait concerner les établissements supérieurs (classes préparatoires, université).

Finalement l'idée est de toucher également tout public intéressé par l'observation et l'analyse du paysage.

La méthode

Elle est simple : il s'agit d'observer le littoral, de nommer les différents ensembles qui le composent et qui sont situés de part et d'autre du trait de côte.

Des repères permettent de constater par exemple que les blockhaus datant de la Seconde Guerre mondiale construits sur le haut de plage pour dominer le rivage occupent actuellement une position variable. Celui du Hourdel est même en partie immergé à marée haute. Des documents variés permettent aussi d'analyser l'évolution de ce trait de côte dont on ne se rend pas toujours compte (cartes, photos satellites, photos souvenirs). Des témoignages auprès des personnes habitant sur la côte ou connaissant le milieu peuvent compléter ces observations. Cette démarche permet ainsi de se faire une idée de l'évolution du trait de côte à cet endroit et d'évoquer la dynamique des paysages à proximité mais aussi en d'autres lieux du littoral.

La première phase: le trait de côte bouge en permanence

Elle consiste à prendre à des dates régulières des photos, faire des relevés de terrain et des croquis au niveau du blockhaus du Hourdel à proximité de *la route blanche*.

Cette séquence a eu lieu le mardi 8 juin 2010. Les élèves de cinquième accompagnés de leur professeur d'histoire-géographie ainsi que d'une responsable de l'animation à la mairie de Saint-Valery sont allés à bicyclette de leur établissement scolaire jusqu'à ce lieu d'observation. Ils ont parcouru 20 km aller-retour sur la piste cyclable. Les vélos ont été loués par la commune. À cette occasion, les animateurs ont rappelé les conseils élémentaires concernant le code de la route et la bonne conduite en VTT.

La mise en place du protocole d'étude avec le repérage du terrain, des formes de relief, l'explication générale de la dynamique du littoral des falaises au poulier du Hourdel furent l'objet de cette première sortie. Les enseignants avaient au préalable apporté les notions nécessaires pour comprendre la dynamique du littoral.

Trois ateliers tournants ont fonctionné:

- l'observation du trait de côte, les galets, le sable, à proximité du blockhaus assuré par Jeanne Hoeblich;
- -l'histoire vécue du trait de côte et du blockhaus présentée par Eugène Herbet:
- -l'analyse paysagère (croquis à faire sur place, repérage des plans de vue, prise des photos) expliquée par Jean-Marc Hoeblich.

Avant le retour un petit goûter a été offert aux élèves par l'association.

La restitution

Les photos enregistrées sont conservées par le collège et l'Association, créant un début de banque de données. Il reste à choisir les quelques photos qui serviront de référence pour les travaux ultérieurs.

L'expérience sera reconduite régulièrement, la base de données sera enrichie à chaque fois. De nouvelles activités telles que l'utilisation du GPS, l'étude des galets et de la construction du blockhaus viendront enrichir les observations.

La deuxième phase sera biogéographique

Elle sera mise en place en 2011 ou en 2012 et portera sur la dynamique des formations végétales et des espèces animales du bord de la mer jusqu'à l'intérieur des terres. Le lieu choisi est en cours de réflexion et le protocole en cours d'élaboration. Ce pourrait être par exemple à la Mollière de Cayeux-sur-Mer ou encore la pointe de Routhiauville près de la baie d'Authie.

Ce projet s'inscrit dans les fondements de l'association qui sont de mettre à la portée de tous la connaissance du littoral picard en combinant une nécessaire exigence scientifique au plaisir de la découverte et de l'échange.



Stratégie nationale pour la mer et les océans

Jacques Mortier

Le 8 décembre 2009, le Comité interministériel de la mer (CIM) adoptait le « Livre bleu de la mer et des océans », un document qui fixe les grandes orientations stratégiques nationales pour la mer et le littoral.

e livre évoque les enjeux de la sécurité maritime, de la protection de l'environnement marin, de la connaissance de la mer et de ses ressources. Bien qu'il s'adresse essentiellement aux espaces marins, la partie littorale n'a pas été oubliée mais elle est peu concernée, même s'il est dit « qu'à travers le littoral, les activités maritimes influent sur la partie terrestre et les activités terrestres sur le milieu marin ».

Si ce document réaffirme la politique des parcs naturels marins comme outil permettant de concilier, dans la concertation, ces deux milieux, il ne va pas au-delà en ce qui touche les mesures en faveur du littoral. Il souligne simplement que « notre pays met en œuvre des instruments [de protection] très divers, parcs, réserves, classements de sites, espaces remarquables, classement au titre de Natura 2000... », mais ni la loi Littoral de janvier 1986, ni le Conservatoire du littoral ne sont évoqués.

L'importance des zones de transition telles que les estuaires, les estrans « particulièrement riches et menacés », est rappelée.

Certaines activités sont spécifiquement abordées:

• Les énergies marines renouvelables (EMR). Elles « posent des questions nouvelles, notamment en terme d'impacts sur l'environnement, de droit d'usage et d'acceptabilité sociale... Il faudra une réglementation adaptée en particulier pour les études d'impact ».

• L'extraction de granulats marins. Si l'exploitation de granulats à proximité du littoral constitue une solution économique « elle doit être conditionnée par la maîtrise des impacts qu'elle entraîne sur les habitats et les espèces dans la zone côtière et estuarienne... ». Des « améliorations des modalités d'encadrement de cette exploitation » seront proposées « en améliorant notamment l'association à la planification et aux décisions des acteurs de la gouvernance de la mer et du littoral ».

Rappelons que la loi Grenelle 1 d'août 2009 pose le principe d'une réforme de la réglementation de cette activité.

• La plaisance et les loisirs nautiques « constituent une part importante de l'activité économique et touristique liée à la mer... mais leur développement doit se faire dans un strict respect de l'environnement... »

Quant à l'aménagement, le poids de l'État se fait à nouveau sentir, bien que le Grenelle affirme que « les collectivités territoriales et leurs groupements sont des acteurs essentiels de l'environnement et du développement durable ».

Retenons qu'il est précisé que « les aménagements littoraux devront être réduits... les tolérances pour les réseaux d'assainissement seront très faibles... » et qu'une « véritable stratégie nationale pour l'érosion côtière... [qui] prendra en compte les risques particuliers associés au changement climatique ». La politique maritime intégrée qui traite de la mer et du littoral, sera préparée par le ministre d'État chargé de la mer et la responsabilité de cette politique « impose de dicter à toutes les politiques sectorielles et territoriales une méthode de travail ». Une instance nationale de concertation prendra le nom de « Conseil National de l'Archipel France et servira de modèle pour la gouvernance maritime et littorale jusqu'au niveau local ».

« À chacun des niveaux de la gouvernance maritime et littorale la planification stratégique sera arrêtée par des documents compatibles entre eux, au niveau national... aux niveaux infranationaux... au niveau local... ».

Ce document est donc un document stratégique donnant une vision politique de la mer incluant le littoral qui peut, à travers une « nouvelle gouvernance », répondre à la recherche d'une cohérence dans les politiques publiques littorales, mais qui ne dit rien quant à l'articulation juridique avec les autres instruments de planification que sont les directives territoriales d'aménagement et de développement durable (DTA du Grenelle 2), les schémas de mise en valeur de la mer (SMVM), les schémas de cohérence territoriaux (sachant que les SCOT peuvent présenter un volet littoral valant schéma de mise en valeur de la mer...), les plans locaux d'urbanisme (PLU) et qui ignore le point législatif central que constitue la loi Littoral.

Le Livre bleu ne fait, semble-t-il, d'une façon générale, qu'ajouter un peu plus de confusion dans le maquis des textes concernant l'aménagement des zones côtières, « délicate rencontre » entre la mer et la terre.

CESR Picardie, commission 3, juin 2010, J. Mortier.



Le schéma régional de cohérence écologique

Jacques Mortier, Jean-Marc Hoeblich

'une des principales causes de l'érosion de la diversité du vivant est liée à la diminution des surfaces disponibles pour les espèces et à l'augmentation des distances qui séparent ces milieux. Cette fragmentation en « îlots » des habitats, en compliquant toutes possibilités de migration et de dispersions d'une population à une autre, augmente les risques d'extinction locale de certaines espèces végétales et animales.

Depuis un peu plus d'une dizaine d'années, une nouvelle conception de la gestion de la nature, du maintien de la biodiversité et de la fonctionnalité des milieux « naturels », est appliquée.

La stratégie désormais retenue est de maintenir des milieux de vie, de taille suffisante et de faciliter les déplacements des espèces, en augmentant la connectivité entre ces habitats par la conservation et la restauration de corridors écologiques qui favoriseront les échanges.

Cette nouvelle approche basée sur les notions de réseaux et de connectivités écologiques plus complexe que l'approche traditionnelle (qui se limitait à la protection d'espèces et d'espaces remarquables), oblige une approche globale du territoire et suppose de ne pas s'intéresser uniquement aux milieux naturels « extraordinaires » mais à tous les milieux qu'ils soient ruraux ou urbains. Cette méthode prend en compte également les effets des mosaïques de paysage sur le processus écologique.

Cette stratégie devait se traduire au cours de 2010 par l'élaboration sur notre territoire d'un schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Il s'agit d'un schéma d'aménagement du territoire tenant compte de la protection de certaines ressources naturelles telles que la biodiversité, les écosystèmes, la qualité de l'eau...

La notion de « cohérence écologique » intègre l'écologie, science qui se préoccupe de la résilience des écosystèmes et des milieux, de leur fonctionnalité, donc de leur qualité, dans les stratégies d'évaluation d'aménagement du territoire.

Cette notion n'est pas nouvelle on la retrouve, en effet, dans la « stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère » et dans le « réseau écologique paneuropéen » (REP 1995 ¹) ou plus récemment dans la « directive-cadre sur l'eau » (traduite en France en Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – SDAGE) qui ont dans leurs objectifs de maintenir

^{1.} Trois réseaux mis en place par l'Union européenne:

⁻ Natura 2000, constitué de sites désignés au titre de la directive « oiseaux » et « habitats faune flore »;

Émeraude contribue à l'identification et la protection des zones noyaux du réseau écologique paneuropéen;

le réseau écologique paneuropéen vise la conservation des écosystèmes, des habitats des espèces et populations d'espèces de la zone paneuropéenne ainsi que leur diversité génétique, par la conservation de l'intégrité écologique des paysages d'importance européenne.

« un bon état écologique des milieux ». Certaines régions ont déjà proposé des cartographies trame verte et bleue, celle du Nord-Pas-de-Calais par exemple dont le projet a été validé dès 2007. Un projet similaire a été proposé par la DDEAF1 de l'Oise en 2009.

Le projet de loi s'appuie sur un texte qui reconnaît qu'il faut maintenant « raisonner en terme de maillage et de fonctionnalité des écosystèmes à une très large échelle spatiale, intégrant d'une part la mobilité des espèces et dans une moindre mesure des écosystèmes, mais aussi de la biodiversité ordinaire ». Il indique que ce SRCE, « document cadre » servirait d'élément régional de référence.

Un document sur les « orientations nationales pour la préservation et la restauration des continuités écologiques » sera la référence nationale. Il sera élaboré par l'État en concertation avec les collectivités territoriales, les comités de bassin... Le texte est en cours de publication.

Construit dans chaque région française, ce schéma régional de cohérence écologique s'appuiera sur les bases scientifiques disponibles (l'inventaire du patrimoine naturel entre autres); il se fera sous l'autorité du président du conseil régional et du préfet de région et sera validé après avis des départements (qui pourraient être maîtres d'ouvrage), des groupements de communes, des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, des représentants des partenaires socioprofessionnels concernés et de certaines associations agréées de protection de l'environnement.

Il serait révisé tous les six ans : 2010-2015 puis 2016-2021. Il serait soumis à enquête publique mais ne serait pas opposable pour l'élaboration des SCOT et PLU. Les documents d'urbanisme devront toutefois tenir compte de ce schéma.

Ce document serait constitué:

- d'un résumé non technique,
- d'une présentation des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques,
- d'un volet identifiant les espaces naturels, corridors écologiques et éléments de la trame bleue.
- d'une cartographie de la trame verte et de la trame bleue,
- d'éventuelles mesures contractuelles permettant d'assurer la préservation ou restauration de fonctionnalité des continuités écologiques.

La trame verte et bleue

La trame verte et bleue sera l'expression graphique du schéma régional de cohérence écologique. L'objectif de ce schéma est de réaliser sur le terrain un maillage constitué de deux composantes principales, d'une part les réservoirs de biodiversité (zone nodale), espaces présentant une richesse biologique intéressante, d'autre part les corridors (bio corridors) axes de communication biologique empruntés par la faune et la flore, permettant les

Réservoir de biodiversité:

espaces à biodiversité remarquable où vivent des espèces patrimoniales à sauvegarder, qui permettent aux organismes vivants d'accomplir tout ou partie de leur cycle de vie. C'est à partir de ces milieux capables d'accueillir des individus venant d'autres réservoirs que les individus d'espèces peuvent se disperser. Il s'agit « d'espaces naturels, de cours d'eau ou partie de cours d'eau.

canaux et zones humides... »

^{1.} DDEAF : direction départementale de l'Équipement, de l'Agriculture et de la Forêt : fusion, depuis 2009, de la direction départementale de l'Équipement et de la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

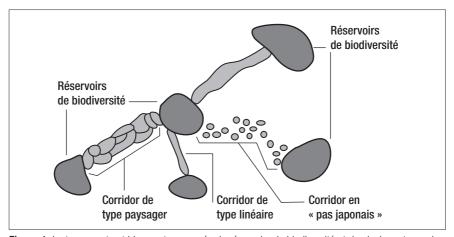


Figure 1. La trame verte et bleue est composée de réservoirs de biodiversité et de plusieurs types de corridors terrestres (Source : Cemagref-M. Deshayes).

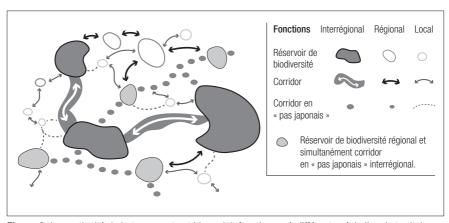


Figure 2. La continuité de la trame verte et bleue doit fonctionner à différentes échelles de territoire. (Source : d'après Riecken *et al.*)

échanges entre les réservoirs de biodiversité (fig. 1). Cette organisation permettra d'obtenir un réseau fonctionnel facilitant les échanges génétiques, la biologie des espèces migratrices et l'évolution des aires de répartition dans le contexte du changement climatique.

Ce travail se fera pour les différents types de milieux et selon les espèces qui leur sont inféodées. Les réseaux de ces différents habitats constituent des **sous-trames**. Par exemple une zone forestière, une zone de larris, une zone de milieux ouverts (milieux abandonnés)... pour la trame verte;

 pour la trame bleue, des zones humides (marais...), zones aquatiques (cours d'eau...), avec des corridors rivulaires.

Cette trame verte et bleue peut s'appréhender à différentes échelles spatiales (fig. 2). Elle peut s'aborder à l'échelle locale, communale, intercommunale, régionale, interrégionale, internationale.

Un Parc naturel régional (PNR) peut être un territoire d'expérimentation de la mise en place de la Trame Verte et Bleue. Pour ce qui concerne l'**espace littoral**¹, il est possible de concevoir une trame particulière avec des sous-trames (dunes, vases, estran...).

L'élaboration de ces trames nécessite donc l'identification de réservoirs de biodiversité. De multiples critères sont pris en compte pour définir ce type de réservoir:

Il sera analysé en fonction d'un facteur « qualité du milieu », de la diversité, de la présence d'habitats et d'espèces patrimoniales, du degré de « naturalité », d'un facteur « capacité du milieu », de la surface du site (qui peut être considéré comme corridor) de la complexité structurelle de l'habitat, d'un facteur « fonctionnalité du milieu », du degré de fragmentation, de la position dans le paysage (proximité de réservoirs...) ainsi que de l'utilisation du site par les espèces.

Des critères de cohérence interrégionale, nationale et transfrontalière sont imposés et peuvent être intégrés à la méthode d'élaboration. Sont retenus par exemple:

- la connectivité pour les espèces appartenant à la liste régionale d'espèces déterminantes pour la trame verte et bleue (TVB);
- la liaison des habitats appartenant à la liste des habitats déterminants-TVB,
- la prise en compte de cours d'eau et de zones humides déterminants-TVB;
- la prise en compte des zonages de protection et de connaissance comme par exemple les espaces d'intérêt écologique protégés ou labellisés par un mécanisme

juridique comme les réserves naturelles, Natura 2000, sites classés, arrêtés de biotope, sites RAMSAR (zones humides 197222), les zones de connaissances telles les zones d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), les zones humides d'importance majeure (ZHIM), les zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP); zones humides inventoriées;

 la prise en compte des enjeux écologiques supra régionaux.

Il est utile également de déterminer des **corridors biologiques** reliant entre eux les réservoirs:

Ce sont par exemple des éléments paysagers linéaires tels que les haies; les chemins; les bermes de route et de rivières, les cours d'eau ou parties de cours d'eau (la continuité écologique est parfois interrompue par les barrages). Il ne faut pas oublier que le transport des sédiments conditionne l'équilibre dynamique d'un cours d'eau (par exemple pour les frayères).

La mise en place de ces trames demande aussi la prise en compte des paysages. Certaines structures paysagères hébergent souvent des espèces devenues rares (sur certains espaces ruraux ou urbains tels que les mares, les cimetières, les friches...). La trame verte et bleue vise à contribuer à la protection, à la gestion et à l'aménagement des paysages aussi bien pour l'homme (du point de vue esthétique) que pour la nature (en ce qui concerne les habitats). Le projet insiste sur la mise en relation des trames urbaines avec celles des territoires qui les entourent.

Corridor écologique: axes de communication biologique plus ou moins larges, continus ou non, empruntés par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité.

^{1.} Le Grenelle de la mer 138 engagements et 503 décisions à mettre en œuvre.

Où en est-on au nord de la France et dans notre région?

Dès 2007 la région Nord-Pas-de-Calais avait élaboré un projet de carto-graphie qui a pu même servir de modèle de réflexion générale. Le département de l'Oise a déjà travaillé sur son schéma et a publié quelques documents (*Cahier de l'Oise*, n° 118 juin 2009). La démarche Trame verte et bleue, au niveau de la préfecture, est en attente de la parution des textes. Les services de l'État regroupent

pour le moment toutes les informations susceptibles de rentrer dans un tel schéma.

Le projet de loi portant engagement national pour l'environnement, tel qu'il a été soumis à la délibération du Conseil des ministres en 2009 après avis du Conseil d'État a été examiné au Sénat le 12 janvier 2009. Sa mise en œuvre pratique est toujours en discussion parlementaire dans le cadre du projet de loi portant engagement national pour l'environnement.

→ Pour en savoir plus

http://www.legrenelle-environnement.fr/-Trame-verte-et-bleue-.html (mars 2011)

http://www.cdu.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/texte-synthese-tvb_cle5c7da6.pdf (mars 2011) http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Trame-verte-et-bleue,1034-. html (mars 2011)

En bref

Quelques manifestations publiques où l'association était présente au deuxième semestre 2010

 Samedi 17 juillet 2010 à Cayeux (école des garçons), réunion organisée par l'association pour la défense du littoral cayolais (collectif de 5 associations).

Étaient présents à la tribune : Yves Le Diascorn et Eugène Herbet, dans l'assistance : Vincent Bawedin et Danièle Bazin.

Pour info: salle comble. Problème très délicat où il faut prendre en compte la probabilité d'une submersion marine face aux intérêts collectifs souvent en opposition aux intérêts privés.

• Samedi 24 et dimanche 25 juillet 2010 au casino de Cayeux « Les estivales cayolaises »

Étaient présents: Danièle Bazin, Eugène Herbet, Yves Le Diascorn, Rodolphe Grosléziat. Pour info: plusieurs stands ont présenté divers ouvrages de qualité. Notre stand a été bien fréquenté et les personnes ont montré de l'intérêt.

• Samedi 11 septembre 2010 à la salle du casino à Saint-Valery-sur-Somme

Étaient présentes Marie Laure Dufossé, Danièle Bazin.

Pour info: notre stand a été très visité, le public était très intéressé et soucieux de notre point de vue sur les risques du littoral. Difficile de faire prendre conscience de sa vulnérabilité tout en évitant le catastrophisme.

Samedi 11 septembre 2010 salon Agora à Amiens

Étaient présentes Jacques Mortier, Jean-Marc Hoeblich.

Pour info: notre association est présente pour la dixième fois au salon des associations Agora à Amiens. Non seulement les visites de curieux et de sympathisants sont nombreuses mais il a été possible de prendre des contacts intéressants avec d'autres associations.

L'évolution du tourisme sur la côte picarde : un révélateur d'une dérive préoccupante ?

Yves Le Diascorn

ur le littoral picard le tourisme est présent depuis la première moitié du XIX^e siècle. Le tourisme populaire y fit son apparition dès la fin du même siècle. Il fut favorisé par la proximité de Paris, par la construction des voies ferrées Paris-Le Tréport, Paris-Calais avec les arrêts de Novelles-sur-Mer et de Rue ainsi que par la création des « trains de plaisir » dont les tarifs réduits drainaient vers les plages de la Manche, petits bourgeois, employés et ouvriers parisiens. Il en reste quelque chose avec le grand développement du camping-caravaning, tout particulièrement au nord de la baie de Somme, sur les territoires des communes de Quend, Fort-Mahon et Le Crotoy.

Le tourisme littoral connut une longue période de déclin à partir des années 1960. Les années 1980 amorcèrent un renouveau. Le conseil général de la Somme joua un rôle majeur à travers le SMACOPI (Syndicat mixte d'aménagement de la côte picarde, devenu récemment le Syndicat mixte baie de Somme-Grand littoral picard). Le SMACOPI réalisa ou contribua à réaliser des équipements comme l'Aqualud; mais surtout il fédéra l'action des communes membres du syndicat et, de fait, les actions de l'ensemble des intervenants, tant publics que privés.

Désormais le stade du tourisme de masse est atteint. Deux signes parmi d'autres: en septembre 2010, un dimanche, un

flux continu de voitures allait de Saint-Valery à Abbeville; ce n'est ni le premier ni le dernier. Autre signe: l'évolution de la fréquentation du Hourdel, site pour lequel il a été avancé à plusieurs reprises le chiffre de 600000 visiteurs; les phoques attirent de plus en plus de curieux. En réalité on manque de chiffres globaux. On ne dispose que de séries telles que celles concernant la fréquentation des OTSI (Offices de tourisme, Syndicats d'initiatives), des équipements comme le parc ornithologique du Marquenterre ou des nuitées des hôtels et des campings ainsi que les locations de meublés; mais rien en ce qui concerne les chambres d'hôtes et les gîtes ruraux.

Comme sur un nombre croissant de littoraux, on constate une fréquentation étendue sur quasiment toute l'année, mais qui, en réponse au tropisme contemporain du soleil et du ciel bleu, varie en fonction de la météo.

Les raisons de cet engouement sont assez faciles à établir.

Le paradoxe de la recherche de la (dernière?) côte « naturelle ».

Rappelons que si le littoral picard a échappé au sort commun des côtes françaises, c'est en partie grâce au recteur Mallet et à l'association Pour le littoral picard et la baie de Somme.

L'afflux des Belges qui sont souvent des Flamands, est significatif. Ils retrouvent chez nous des paysages ayant existé sur leur littoral avant le bétonnage et le bitumage de ce dernier qui conduisit à une artificialisation presque ininterrompue de La Panne à Knokke-le-Zoute.

Mais le maintien du caractère naturel de la côte picarde est-il compatible avec l'accession au tourisme de masse?

L'effet de mode

Il y a trois décennies le littoral picard était « ringard » quand il était connu en dehors des chasseurs de gibier d'eau. On allait au Touquet ou à Deauville, pas à Saint-Valery-sur-Somme, que d'ailleurs on confondait souvent avec Saint-Valery-en-Caux. Aujourd'hui fréquenter nos rivages est devenu un « must ». C'est en partie le résultat de l'imprégnation médiatique due entre autres, à l'émission télévisée Thalassa et maintenant aux articles de nombreux magazines. Saint-Valery est sur le parcours de tout « bobo » qui se respecte ou de touriste avide de nouveauté. La baie de Somme jouit désormais d'une notoriété nationale et européenne.

La proximité de territoires très peuplés

La côte picarde, relativement proche de la capitale est située à mi-chemin entre la concentration parisienne et l'Europe à forte densité de population à commencer par les concentrations urbaines du nord de la France puis la Belgique et l'Angleterre.

La réalisation de l'autoroute A 16 joua un rôle décisif. Elle est reliée au système autoroutier français et étranger par « l'autoroute des estuaires », l'A 29, etc. Le relevé des plaques minéralogiques permet d'établir le bassin d'attraction du littoral picard.

L'effet de la crise, son impact sur les classes moyennes

On va moins loin, pour moins cher, par contre on part plus souvent. Tout ceci favorise le littoral picard.

On constate aussi un coût croissant d'accès à la côte picarde. La dérive des prix ne concerne pas simplement l'immobilier. Il suffit de mesurer la hausse du prix d'une maison de pêcheur, sur deux décennies, à Saint-Valery. On peut analyser dans cette perspective la généralisation du stationnement payant: après le Crotoy et Saint-Valery, c'est maintenant Cayeux pour financer les futurs épis.

Les effets de la spéculation immobilière sont déjà perceptibles: les gens du littoral picard, qui comptent parmi les plus pauvres des Picards, eux-mêmes au dernier rang des Français pour le PIB par habitant, sont tentés de vendre leur petite maison, maison de pêcheur ou longère, pour ce qu'ils estiment un bon prix; la population locale a de plus en plus de mal à se loger, même comme locataires. Le risque de la sélection par l'argent est bien réel.

Quand les autres branches assurent de moins en moins l'emploi, la tentation de l'exploitation du touriste et du « tout tourisme » devient forte. Or l'expérience de régions spécialisées depuis longtemps dans l'activité touristique montre que le tourisme crée assez peu d'emplois et parmi eux beaucoup d'emplois saisonniers et précaires et des emplois sous-rémunérés, alors même que la pauvreté est très présente à l'ouest de la Somme.

Au fur et à mesure que s'installent des gens qui ont de hauts revenus et de solides comptes en banque, apparaît et se développe un marché alléchant pour les promoteurs et les entrepreneurs. Parmi les promoteurs sérieux, le groupe Pierre et Vacances, avec le complexe résidentiel de Belle Dune et son golf est présent à Quend-Fort-Mahon, et récemment au Crotoy, sur l'emplacement de l'ancien casino. Son implantation est appelée à se renforcer. Et le groupe n'a pas encore déployé Maeva et Center Parcs.

Des élus prennent leur parti de cette évolution et certaines communes s'orientent vers une politique de haut de gamme à l'exemple de Saint-Valery. Verra-t-on naître un tourisme de masse pour les riches sur la côte picarde?

Tableaux

La fréquentation des principaux lieux de visite

	1998	2008
Parc ornithologique du Marquenterre	125 042	147 263
Aquaclub Côte picarde	36467	125 221
Chemin de fer touristique de la baie de Somme	77 293	121 674
Maison de l'oiseau	44645	50616
Promenade en baie	6327 (2001	19 413
Picarvie (Saint-Valery)	16 070	7943
	2006	2008
Bateau Commandant Charcot	17 879	29296
Rando-Nature	5290	7 4 9 5
Herbarium (Saint-Valery)	6000	10 000

La fréquentation des OTSI

	2006	2008
Abbeville	27 793	37375
Fort-Mahon	37 235	35876
Quend	42 361	42690
Rue	7 282	8059
Le Crotoy	40 413	32 479
Saint-Valery	37916	38632
Cayeux	19892	25860
Ault	6156	4559
Mers	16922	16759

Statistiques des séjours

	2007	2008
Nuitées de l'hôtellerie (incluse les campings)	317732	317751
Pourcentage des étrangers	38,6	32,2
Locations de meublés		71 307
Pourcentage des étrangers		14,6

Source: Comité départemental du tourisme de la Somme (2010)



Témoignage d'un pêcheur de la baie sur l'évolution de quelques espèces de poissons

Gérard Montassine

Que deviennent ces quatre espèces qui subissent les actions brutales que l'homme leur inflige?

l est facile d'accuser la pêche de trop prélever dans le milieu marin alors que, tout simplement, les espèces subissent aussi l'évolution de leur milieu de vie. Même les espèces non commerciales non prélevées arrivent à disparaître. N'ayant pas connu la présence de lamproies ou d'aloses franches qui appartiennent à la liste des six principales espèces estuariennes, je me limiterai aux quatre espèces dont j'ai eu l'occasion de suivre l'évolution en baie.

Le saumon

C'est dans les années 1970 que les derniers saumons ont été pêchés dans le port de Saint-Valery. Un vieux pêcheur, Lucien Lamidel, a vu ses captures passer en moyenne d'une vingtaine d'individus par an à zéro.

Bien que pêcheur professionnel, je me suis étonné que Monsieur Caron, membre de la CCI d'Abbeville ait voulu à l'époque réintroduire cette espèce car j'ignorais alors qu'elle remontait le fleuve. Pourquoi ce poisson emblématique a-t-il disparu de la Somme? Comme dans tous les cours d'eau accessibles aux poissons, les femelles remontaient vers leur lieu de naissance pour pondre sur les lits de graviers peu profonds. La disparition du saumon vient de l'aménagement du canal maritime et des portes de flot qui bloquent la remontée des espèces amphihalines dont le saumon fait partie. À la création de ces

voies de navigation avec écluses faisant barrage, l'homme ne s'est pas soucié de la vie de ces poissons. Aujourd'hui on en mesure les conséquences.

Le mulet

C'est celui qui résiste le mieux aux modifications du milieu mais il passe une grande partie de l'année en mer. On le trouve actuellement dans la partie aval de la baie; en raison de la présence du phoque, un de ses prédateurs, les bancs de ces poissons se maintiennent côté mer. Le mulet de sable a des valeurs gustatives ignorées. Vers 1900, les captures se faisaient entre Noyelles-sur-Mer et Port-le-Grand. Il fallait passer en petites barques sous l'estacade en bois de la ligne de chemin de fer. Les pêcheurs vendaient leurs captures sur place. À Noyelles-sur-Mer, il existe une rue de la poissonnerie. Là encore, les travaux successifs effectués dans la baie ont repoussé les lieux de vie de ces poissons.

Le flet

Ce poisson plat a sa petite histoire. Les pêcheurs d'estuaire spécialisés le capturaient en grande quantité en utilisant différentes techniques selon les lieux. Il arrivait

> Amphihaline: se dit pour les espèces animales dont une partie du cycle biologique s'effectue en mer et une autre en rivière.

même que, dans certains parcs, seuls les mulets et les plus gros flets soient récupérés, les autres étaient abandonnés aux goélands et aux crabes. J'ai personnellement vu des centaines de kilos de ces poissons plats laissés sur place en face de la plage de la ville de Saint-Valery. Depuis les années soixante, les consommateurs n'ont plus voulu de cette espèce et les professionnels ne les ont donc plus pêchés. Par contre, des centaines de pêcheurs au raccroc en ont alors prélevé des bourriches pleines. Mais ils ne sont pas pour autant à l'origine du départ du flet de la baie. Actuellement, il est aussi anecdotique d'en voir un que d'y rencontrer un pêcheur. La grande quantité de siphons de coques retrouvés dans leurs estomacs fait penser que leur disparition pourrait être liée à celles de ces bivalves qui ne trouvent plus, en particulier dans le fond de baie, des milieux favorables à leur développement. Toutes ces causes additionnées ont peu à peu supprimé notre ami le flet de l'estuaire.

L'anguille

Les statistiques de capture de la civelle (alevin de l'anguille) démontrent leur diminution. Dans toute l'Europe, les scientifiques s'en inquiètent. Il existe peu d'informations sur les captures des anguilles adultes par les pêcheurs de rivières. Sur le plan local, je voudrais rappeler que les premières captures de civelles ont été effectuées par les pêcheurs bretons en 1975 dans le port de Saint-Valery. Ce n'est qu'en 1980 que les professionnels locaux ont demandé leur licence de pêche. Le maximum a été atteint en 1995, soit vingt licences. Depuis que le plan de gestion est mis en place, seuls quinze droits de pêche ont été délivrés pour le littoral du Havre à la frontière Belge. Le quota de captures est revu chaque année. Notre secteur côtier a droit à un centième du

total national qui regroupe 650 pêcheurs de civelles. Dès le début, cette pratique admise en Atlantique a été très critiquée en Picardie. Déjà au XVIII° siècle, la création du canal maritime fut à l'origine des premiers conflits locaux, en effet les pêcheurs des étangs de la haute Somme voyaient là une entrave à la montaison des civelles.

Le stock d'anguilles diminue depuis 1930 et devient anecdotique en 1970, bien avant la pratique de la pêche à la civelle J'ai rencontré personnellement deux témoins des captures **d'avalaison** dans le domaine maritime.

- Le premier de mes référents fut mon grand-oncle, Paul Grare, dont l'espèce cible était l'anguille. Pendant toute sa carrière, il pêcha au carreau ou avec des nasses appelées *verveux* dans le port de Saint-Valery. Régulièrement sa femme vendait sa pêche sur les marchés locaux à raison de plus de 150 kilos par semaine hors période hivernale soit entre 6 à 8 tonnes par an.
- La deuxième source d'information, je la dois à mon père qui, une fois à la retraite, s'est spécialisé dans la pêche à l'anguille en utilisant quelques nasses ou *verveux* dans le port de Saint-Valery. Il a noté très précisément, pendant dix ans, ses petites quantités de capture, cela a permis de définir des totaux

Pêche au raccroc: le pêcheur lance un plomb muni d'un grappin qui racle le fond.

Avalaison: phénomène de descente des poissons de la rivière vers la mer (aval).

Montaison: période de l'année où certains poissons quittent l'eau de mer pour remonter vers les cours d'eau pour frayer.

oscillants entre 1500 et 1800 kilos par an. La meilleure année fut 1976 en raison d'un été très chaud qui provoqua, dans la région, une surchauffe de l'eau des rivières entraînant une dévalaison plus importante. Mais les années suivantes, ses captures n'ont plus jamais dépassé 400 kilos en une saison. Il est évident que cette espèce est aussi fragilisée par les pollutions, en particulier les pollutions chimiques, qui s'accumulent sur le fond des cours d'eau; une maladie atteint les organes reproducteurs entraînant la diminution des stocks sans compter que les entraves aux migrations perdurent. Ce cocktail de causes concourt à la disparition de l'anguille. Une directive euro-

> Dévalaison: Action pour un poisson migrateur de descendre un cours d'eau pour retourner dans un lieu nécessaire à son développement (lieu de reproduction ou de développement).

péenne prévoit un plan de restauration qui désigne les rivières à rempoissonner, mais ceci a fait l'objet de recours par les fédérations de pêcheurs à la ligne. Une désaffection de l'activité des professionnels maritimes pour cette espèce n'est pas exclue si les quantités exploitables continuent de se réduire.

Il est temps de prendre en compte les activités et les aménagements humains à l'origine de la disparition des poissons et des pêcheurs. Le baromètre du moral des pêcheurs aurait besoin d'un anticyclone après toutes ces calamités. Le seul port où ils sont encore présents n'est pas assez pris en considération par les responsables des collectivités en particulier par le conseil général de la Somme.

Les échéances de travaux, même peu coûteux, sont toujours modifiées ou repoussées. Ignorer cette image de la baie est une erreur dans le cadre de l'aménagement de notre territoire.



Composition du conseil d'administration pour l'année 2010

Le Bureau

Président: Jacques Mortier. Vice-présidents: Vincent Bawedin et Yves Le Diascorn.

Trésorier: Rodolphe Grosléziat. Trésorier adjoint: Gérard Montassine. Secrétaire: Jean-Marc Hoeblich. Secrétaire adjoint: Roger Noyon.

Autres membres

Danièle Bazin, Olivier Estienne, Yves Flament, Eugène Herbet, Max Bugnicourt, Marie-Laure Dufossé.

Diverses attributions

Presse: R. Grosléziat – Antenne de Cayeux: E. Herbet – Antenne littoral Nord: Y. Le Diascorn – Baie de Somme: R. Grosléziat – Bulletin: D. Bazin J.-M. Hoeblich et Y. Le Diascorn – Internet: M. L. Hesdin – Expositions et manifestations culturelles: D. Bazin et R. Noyon.

Vers une deuxième colonie de phoques en baie de Somme. Le phoque gris s'installe

Philippe Thiéry

es premières descriptions d'une colonie de phoques en baie de Somme nous viennent d'un chasseur invétéré qui s'adonna toute sa vie aux études scientifiques et notamment aux sciences naturelles: Porphyre Labitte. Il fit paraître dans Le Journal des chasseurs de 1858 un article intitulé: « Des phoques sur les côtes de la Manche ». On peut y lire: « Alors que depuis dix ans on pouvait nombrer par centaines les phoques de la baie, je suis bien content maintenant quand j'en peux compter une trentaine, les petits de l'année compris Dans ces conditions je n'ai pas trop à me plaindre cependant: dans une campagne, c'est-à-dire durant un mois de chasse, je rapportai neuf bêtes, et combien encore avaisje perdu d'animaux blessés à mort? » Par la suite, après les années 1930, la colonie fut considérée comme disparue. Le groupe actuel est suivi depuis 1985 et la reproduction est régulière depuis 1990.

En une vingtaine d'années, la baie de Somme s'est forgée une réputation autour de la présence des phoques: en fin d'été 2010, 241 **phoques veaux-marins** (*Phocea vitulina*) étaient observés. En plus de la baie de Somme, cette espèce n'a que trois autres sites de reproduction en France: la baie des Veys (sud-est de la presqu'île du Cotentin) la baie du Mont-Saint-Michel et, depuis peu, la baie d'Authie. Cette espèce est considérée sur la liste rouge des mammifères de France comme quasi menacée, c'est-à-dire « une espèce proche

du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises ».

Plus discrètement, une deuxième espèce de phoque fréquente également l'estuaire depuis plus de vingt ans: **le phoque gris** (*Halichoerus grypus*); ses effectifs maxima observés en été 2010 atteignaient 90 individus. Mais cette valeur n'a pas de sens en termes d'estimation de population. En effet, la biologie du phoque gris est fort différente de celle du phoque veau-marin, et les estimations d'effectifs ne peuvent se faire avec les mêmes méthodes.

Biologie des phoques et estimation des populations

• En Europe. Les phoques veauxmarins adultes mesurent entre 1,20 et 1,80 m pour un poids moyen compris entre 80 et 110 kg, les mâles étant plus grands que les femelles. Chez les phoques gris, la taille peut atteindre 2,30 m chez les mâles pour 1,95 m chez les femelles, avec un poids moyen compris entre 230 et 350 kg pour les mâles et entre 105 et 185 kg pour les femelles.

Les phoques veaux-marins ont besoin de sortir de l'eau régulièrement: c'est une nécessité biologique: plus particulièrement pour le repos, la thermorégulation, les relations sociales, la mise bas et l'allaitement (de mi-juin à mi-août), la mue (de juillet à septembre). Pour s'alimenter, ils se déplacent à des distances de 10 à

120 km avec une moyenne de 46 km autour des reposoirs.

Les suivis par satellite de phoques gris capturés sur l'ensemble des côtes britanniques et bretonnes ont montré que ces animaux se déplacent en cours d'année autour de zones de sortie de l'eau. D'août à septembre, selon les secteurs, certaines zones sont spécifiques aux naissances, à l'élevage des jeunes et aux accouplements. De décembre à avril, d'autres zones sont spécifiques pour la mue et d'autres encore sont utilisées comme zones d'estive.

La méthode d'estimation des populations de phoques veaux-marins la plus couramment utilisée consiste à effectuer des dénombrements aériens à marée basse en période de mue des animaux: pendant cette période, les phoques passent la majorité de leur temps hors de l'eau. En baie de Somme, les maxima de phoques veaux-marins dénombrés sont atteints entre la troisième semaine du mois d'août et la première semaine de septembre, soit en pleine période de mue. À partir des maxima dénombrés durant l'été 2010 en baie de Somme, on peut donc estimer entre 269 et 300 le nombre de phoques veaux-marins utilisant les bancs de sable de l'estuaire comme zone de repos.

Pour les phoques gris, les estimations de population rencontrent des difficultés de réalisation à cause de leur grande mobilité. La photo-identification est une technique qui repose sur la connaissance des individus à partir de marques naturelles du pelage visibles sur les photographies, puis comparées avec celles de photographies réalisées ultérieurement. À partir de plusieurs échantillonnages, les animaux sont « identifiés ». Le nombre d'animaux virtuellement « recapturés » à plusieurs reprises permet, par le biais de modèles mathématiques, d'estimer la population.

• En baie de Somme. La photoidentification est utilisée depuis les années 1990 et a permis de suivre des individus veaux-marins et gris sur plusieurs années. Entre 2006 et 2009, 42 sessions photographiques ont permis de réaliser 9400 photos. Parallèlement, en baie d'Authie, la photo-identification n'a débuté qu'en 2003. Depuis 2007, l'utilisation de la « digiscopie » (couplage appareil photo digital et longue-vue) a permis un cumul de 1089 photos afin de mieux apprécier les suivis individuels saisonniers entre les sites. Les résultats obtenus ont permis néanmoins de définir un statut au phoque gris tant en baie de Somme qu'en baie d'Authie.

En baie de Somme, les 600 photos de femelles de phoques gris retenues pour leur profil droit, gauche, ou leur ventre permettent de différencier 34 individus et en comparant les clichés sur plusieurs années, on peut parler de « turnover » ou roulement de présence des phoques gris dans l'estuaire; le temps d'absence peut être dû à des déplacements alimentaires ou à un séjour dans un autre secteur. Toutes ces observations laissent supposer qu'à l'année, le nombre de phoques gris qui fréquentent l'estuaire de la Somme comme zone de repos est nettement supérieur à celui qui peut être dénombré simultanément au cours d'une marée basse.

Alimentation des phoques et impact sur le milieu

Les besoins alimentaires des phoques sont proportionnels à la masse corporelle des individus et sont fonction de la valeur énergétique des proies consommées. Les deux espèces sont opportunistes, le type de proies capturées varie selon les milieux exploités, les saisons, les années et n'est pas en rapport avec les stocks de ressources disponibles. Les prélèvements

sont inégalement répartis sur l'année en fonction des cycles biologiques des espèces consommées. Les phoques se nourrissent moins pendant les périodes de mue et d'élevage des jeunes. On estime que la consommation moyenne journalière répartie sur l'année est de 3 à 5 kg chez le phoque veau-marin et de 4 à 7 kg chez le phoque gris.

La pression de prélèvement sur le milieu, exercée par les phoques dénombrés en baie de Somme, peut donc être approximativement estimée à 140 t pour les phoques veaux-marins et 365 t pour les phoques gris. De tels chiffres peuvent sembler importants pour certains, mais pour bien en apprécier la valeur réelle il est nécessaire de comprendre quelques éléments du fonctionnement de l'écosystème marin et de se poser quelques questions.

Les nombreuses études réalisées en Europe montrent que les phoques sont des consommateurs opportunistes de mollusques, crevettes, crabes, calmars, poissons plats, anchois, lançons, harengs, morues, maquereaux et toutes autres espèces de poissons disponibles; ils exploitent pour cela des domaines vitaux très étendus. Ces domaines ont pu être estimés grâce à des suivis d'animaux équipés de balises Argos ou GSM. Chez des phoques gris, les domaines vitaux enregistrés peuvent être compris entre 1088 km² et 6400 km². Chez dix phoques veaux marins capturés en baie de Somme on a constaté des déplacements de ces animaux entre 15 et 100 km de leurs reposoirs. Leur espace vital individuel est en moyenne de 183 km². En baie de Somme, il existe incontestablement une pression de prédation intra-estuarienne; elle est très bien observable à marée montante entre le parking du Cap Hornu et les écluses de Saint-Valery-sur-Somme où phoques veaux-marins et phoques gris capturent régulièrement flets et mulets. Dans ces eaux où la turbidité implique une visibilité d'une vingtaine de centimètres seulement, si la prédation se fait, c'est que la densité de proies le permet. Il n'existe malheureusement que peu de données sur les stocks des ressources halieutiques. L'« atlas des habitats des ressources marines de la Manche orientale » permet de prendre conscience de l'abondance et des variations interannuelles de nombreuses espèces de poissons ainsi que de la prédation de nombreuses espèces sur d'autres. La zone d'étude de cet atlas s'étendant de la baie de Seine aux côtes britanniques à l'ouest et jusqu'au détroit du Pas-de-Calais à l'est, elle n'est a priori pas beaucoup plus vaste que les domaines vitaux des deux espèces de phoques de notre littoral.

Les débarquements de cabillaud peuvent passer de 9000 t en 1996 à 800 t en 2003, en contrepartie celui du hareng varie de 4000 t en 1998 à 10000 t en 2003; pour l'encornet l'évolution est de 400 t débarquées en 1990 à 1800 t en 2003. Les variations peuvent être plus ou moins importantes, plus ou moins cycliques selon les espèces: les écarts sont tels que la prédation par les mammifères marins ne peut être mise en cause. En 2005, les espèces commercialisables débarquées entre Le Havre et Dunkerque représentaient 90 763 t; la part d'espèces non commerciables et de prélèvements non exploitables et rejetés en mer reste inconnue; elle constitue néanmoins une perte appréciable pour le milieu. En mer du Nord la perte annuelle de biomasse de poissons est estimée à 12 t par km² avec 58 % de part de prédation entre espèces de poissons, 36 % de part par la pêche, 5 % par les oiseaux et 1 % par les mammifères marins. L'estimation de prélèvement par les phoques constitue donc une part très

faible de concurrence aux pêcheurs professionnels ou plaisanciers de nos côtes, d'autant plus que les phoques, par leur comportement opportuniste, prélèvent également d'autres espèces de poissons que celles qui sont commercialisées.

Vers une deuxième colonie de phoques en baie de Somme?

La protection de la colonie de phoques mise en place depuis 1990 repose sur un principe d'information destiné à limiter les dérangements des phoques sur leurs reposoirs: les dérangements sont en effet reconnus comme délétères à l'espèce. Chez les jeunes, les mises à l'eau répétées provoquent des lésions d'abrasion du cordon ombilical qui, dans des eaux de mauvaise qualité bactériologique, ne se cicatriseront pas et finiront parfois par tuer l'animal. Les dépenses énergétiques dues au stress, à la nage, à la privation de lait que provoquent les dérangements répétés, amoindrissent le poids de sevrage des jeunes et augmentent la mortalité de la première année.

En baie de Somme comme ailleurs, l'éducation est un outil complémentaire à la réglementation pour limiter l'impact des activités humaines. Sur nos côtes, juin, juillet et août sont les périodes d'élevage des jeunes et de mue. Le repos hors de l'eau est recherché par les animaux alors que parallèlement on assiste dans l'estuaire à une augmentation des activités humaines récréatives, potentiellement sources de dérangements. La Réserve naturelle, créée en 1994, accueille une partie des reposoirs des phoques; mais en raison des multiples zones d'accessibilité, des difficultés de contrôle de l'espace et des difficultés à faire respecter le règlement, les dérangements y restent nombreux. Les zones estuariennes exploitées pour les mises-bas, l'allaitement et le repos des couples mère-petit ainsi que le repos des autres adultes sont, pour partie, des secteurs en dehors des limites de la Réserve naturelle.

Il est néanmoins intéressant de constater qu'en une dizaine d'années les phoques ont modifié leur comportement visà-vis des kayakistes: ils ont fortement réduit leur distance de fuite vis-à-vis des embarcations. Cette habitude progressive suivie d'un apprentissage n'a pu se faire que grâce au comportement adapté induit par les animateurs des clubs: ils ont respecté les conseils prodigués en restant à distance des groupes de phoques et en n'orientant pas l'avant du kayak vers ceux-ci. D'autres activités comme le jetski ont été interdites en baje de Somme car sources de perturbations diverses à commencer chez les humains Tout ceci montre que l'existence de la colonie de phoques impose des contraintes à bon nombre d'usagers de l'estuaire. Certes elles peuvent limiter certaines activités, par contre elles peuvent en générer d'autres en relation avec le fort attrait touristique de la baie de Somme. S'il est important de préserver une population de phoques dont l'intérêt est national, il semble primordial d'harmoniser les comportements des usagers de l'estuaire plutôt que de cloisonner les espaces.

Durant l'été 2009, en observant avec des longues-vues mises à leur disposition par l'association « Picardie Nature », près de 10 000 personnes ont montré l'intérêt qu'elles portaient aux phoques. En début de saison 2010, le logo de cette association barré d'une croix rouge a été peint en divers lieux du port du Hourdel. Qui s'exprime de telle manière? Quel est le sens de cette manifestation de mécontentement? Quelle valeur doit-on lui accorder? L'équilibre entre les contraintes imposées par l'existence de la colonie et

les bénéfices qu'elle apporte ne semble pas encore être perçu et accepté de tous.

Quelles seraient les contraintes d'un véritable plan de protection des phoques gris favorisant le développement d'un site de mise-bas? Quels pourraient en être les bénéfices? Sur nos côtes, l'opportunité d'une réelle installation d'un site de mise-bas du phoque gris serait d'intérêt patrimonial mais constituerait également une manne touristique d'arrière-saison (d'octobre à décembre). En effet, les jeunes phoques gris sont élevés durant trois semaines sur des secteurs hors d'eau. En Grande-Bretagne certains de ces sites de mise-bas sont partiellement accessibles au public. C'est le cas du site de Donna Nook. Champ de tir de la Royal Air Force durant l'année, le

Quelques références

- Dupuis L. (2009). Étude et protection des phoques de la baie de Somme Bilan d'activités 2008. Picardie nature. 54 p.
- Dupuis L. (2010). Bilan annuel Étude et protection des phoques de la baie de Somme 2009. Picardie nature. 58 p.
- Duguy R. (1990). Le renforcement des populations de Phoques gris et de Phoques veaux-marins sur les côtes de France. *Rev. Ecol. (Terre Vie)* Supp. 5: 197-202.
- Marion R. & Sylvestre, (1993). Guide des Otaries, Phoques et Sireniens. Delachaux & Nieslé, 159 p.
- Thiery P. (1990). Colonie de Phoques veaux-marins de la baie de Somme, Surveillance Estivale 1990. GEPOP, doc. multicop. 9 p.

- secteur est un site d'élevage des phoques gris qui accueille plus de 40 000 visiteurs chaque année entre octobre à décembre (Wikipédia, 2010). Entre Le Tréport et Berck, plusieurs sites remplissent des conditions favorables aux mise-bas des phoques gris Il ne leur manque qu'une période de tranquillité entre octobre et décembre. Il n'est pas nécessaire de créer un espace réservé à l'année pour établir un site d'élevage des jeunes. Une bonne organisation avec une volonté communale pourrait suffire. Quelle commune du littoral s'organisera pour favoriser une telle situation?
- Extraits d'un texte de Philippe Thiéry (octobre 2010) L'intégralité est consultable sur le site http://lpbs.net.
- Thiery P. & A. William (1999). Impact de l'ensablement de la baie de Somme sur la colonie de phoques veaux-marins, Phoca vitulina: pistes de réflexion. Actes du colloque « La baie de Somme en question », novembre 1998, Amiens, Pour le littoral picard et la baie de Somme (éd.), Cayeux: 67-74.
- Thiery P., William A., Kiszka J. (2003). Le Phoque veau-marin en baie de Somme. Concillier sa conservation et le développement des activités récréatives : un défi à relever, p. 143-152, in Rigaux T., Bawedin V., Commecy X. Oiseaux et Phoques de la baie de Somme et de la plaine maritime picarde. L'Avocette, numéro spécial, Picardie nature/DIREN Picardie (éd.), 158 p.
- Vincent C. (2010). Projet éolien en mer des Deux Côtes. Synthèse de l'étude sur le suivi télémétrique de phoques-veaux marins en baie de Somme (2008-2009). Cécile Vincent, LIENSS: unité mixte de recherche, CNRS/université de La Rochelle.

Les directives régionales d'aménagement s'élaborent

e schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) adopté par le conseil régional en novembre 2009 propose des outils: les directives régionales d'aménagement (DRA), documents-cadres que le conseil régional souhaite co-élaborer avec les partenaires picards. Ils visent à construire une gouvernance et une coopération de l'expertise régionale pour développer des propositions innovantes d'aménagement en influençant les futurs projets de développement territorial.

Trois DRA ont été abordées en novembre 2010 lors d'ateliers regroupant des acteurs du territoire:

- développer les fonctions de centralité autour des quartiers de gare;
- assurer les continuités écologiques, fonctionnelles et paysagères dans les vallées picardes;
- développer la mixité des fonctions et préserver le patrimoine naturel dans les nouvelles campagnes.

Ces DRA ne s'imposent pas aux documents d'urbanismes déjà en place ou à venir, mais ont pour vocation d'orienter le développement du territoire en permettant une meilleure articulation et cohérence entre les décisions et actions prises localement. Les élus locaux gardent toute la maîtrise de l'aménagement de leur territoire.

La DRA concernant les quartiers de gare pourrait concerner Abbeville. Celle touchant les vallées trouve toute son application pour la vallée de la Somme et rejoint les préoccupations du conseil général. Enfin pour les nouvelles campagnes, terme dont on ne saisit pas très bien la sémantique, est-ce le « tiers espace » périurbain ou une campagne à créer jouant un nouveau rôle économique? Elle intéresse la quasi-totalité de l'espace de la Picardie maritime.

Ces documents seront des référentiels de bonnes pratiques, de solutions et d'approches méthodiques, résultats d'une démarche intégrée y compris celle concernant le principe d'adaptabilité aux changements climatiques. Afin d'être concrétisés sur le territoire. Ils doivent être co-élaborés et partagés par l'ensemble des partenaires régionaux.

Jacques Mortier

Qu'est devenu le développement durable aujourd'hui?

Jacques Mortier

e développement durable est un concept qui a envahi l'espace public sans que, bien souvent, on ne s'interroge réellement sur sa véritable signification. Ce concept n'était pas encore officialisé par Rio que déjà beaucoup exprimaient leur opposition par exemple, en avril 1992, l'Appel d'Heidelberg, dénonce ce concept comme étant « l'idéologie irrationnelle qui s'oppose au progrès scientifique et technique et nuit au développement scientifique et social ». Jeté en pâture à l'Économique, il a été dénaturé, chacun l'interprétant à la lumière de ses préoccupations, de ses souhaits. Le terme développement a été regardé comme équivalent de celui de croissance même par certains environnementalistes qui se sentent obligés, maintenant, de proposer une nouvelle version, celle de la décroissance... ce qui ne fait qu'ajouter en particulier certaines ambiquités.

En France, la Charte de l'Environnement adoptée en février 2005 reprend ce concept: « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable ». Mais peu à peu l'extension de la notion déclarée dans la « Stratégie nationale de développement durable » (2003-2008) qui érige la Culture en 4º pilier, l'englobe dans une multitude d'oripeaux. Cela va de l'exclusion sociale à la modernisation des systèmes de protection sociale en passant par la création artistique, une « politique d'intégration des migrants et de leur famille », etc. On y retrouve pêle-mêle la pauvreté, la cohésion sociale dans le respect de la diversité culturelle, la promotion d'un « marché du travail » non discriminatoire, l'emploi des jeunes, la réduction des « effets négatifs de la mondialisation »... À ce vaste tableau s'ajoute également la mise en œuvre des questions transversales : éducation et formation (stratégie de Vilnius – Kiev 2003), recherche... développement des technologies de l'information et leur usage ¹...

Cette multiplicité d'objectifs de nature fort variée attribuée au développement durable, contribue à déstructurer subrepticement ce concept qui donne lieu maintenant à surenchère et dont la mise en avant permet de justifier des pratiques et des discours confus. En faisant du développement durable un « fourre-tout », les économistes, les industriels, les agriculteurs… l'État entretiennent une suspicion à l'égard du développement durable par le brouillage des responsabilités et la confusion des rôles.

Ce concept devenu un référentiel quasi universel, a-t-il encore aujourd'hui, en France, la même signification que celle retenue à Rio?

Il semble nécessaire de resituer le concept de développement durable, de l'assainir de tous les attributs dont on l'affuble généreusement depuis plus de quinze ans. De rappeler qu'il s'appuie sur des principes: de responsabilité, de globalité, de précaution, de gouvernance... qu'il s'accommode difficilement, voire pas du tout, du capitalisme ni du profit, que l'indicateur de bien-être qu'il retient n'est pas le PIB, sachant, en effet, que la croissance n'est pas le maître mot de la garantie d'un futur souhaitable.

Le concept de développement durable évoque des réalités et des exigences nouvelles que beaucoup réfutent encore et qui doivent mener à un changement de société incontournable.

^{1.} J.-P. Le Goff. « Au nom du développement durable ». Le Débat, septembre-octobre 2009, n° 156, pages 80-97.

Achevé d'imprimer en avril 2011 par l'imprimerie du centre régional de documentation pédagogique de l'académie d'Amiens.

Association pour le littoral picard et la baie de Somme

L'association pour le littoral picard et la baie de Somme a été fondée le 8 juillet 1989, (JO du 9 août 1989) et agréée le 14 avril 1994. Ses objectifs sont :

- de prendre connaissance de tout ce qui concerne l'état et l'évolution de la côte de la Manche, depuis l'embouchure de la Bresle jusqu'à celle de l'Authie, que cet état et cette évolution dépendent de phénomènes naturels ou d'initiatives de l'homme :
- d'informer l'opinion des projets après contact avec les personnes et les instances qui constituent les maîtres d'ouvrage ou les responsables des actions envisagées ;
- de veiller par là même à ce qu'aucune opération mettant en jeu l'environnement ne soit réalisée dans le secret et user des moyens appropriés à cette information;
- de veiller aussi à ce que les organismes habilités à se prononcer soient effectivement consultés ;
- d'alerter, le cas échéant, les autorités compétentes et la presse des abus manifestes et des infractions caractérisées aux règlements ;
- d'engager, si nécessaire, des actions en justice au nom de l'intérêt commun.

Adhésions et renouvellement de cotisation

Nous demandons instamment à ceux qui adhèrent déjà à notre association de penser à renouveler leur cotisation chaque année. Nous nous adressons, pour les inciter à adhérer, à tous ceux qui apprécient le littoral picard et veulent en préserver les qualités en y permettant une fréquentation respectueuse de la nature. Nous avons besoin de leur concours pour être agissants.

Cotisation annuelle

12 euros pour les adultes, 6 euros pour les jeunes jusqu'à 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi.

À adresser à :

L'association « Pour le littoral picard et la baie de Somme » Jean-Marc Hæblich 24, avenue du Général-Leclerc 80136 Rivery

Tél.: 03 22 92 87 73 Portable: 06 16 07 25 26 Courriel.: hoeblich@club-internet.fr Les articles de ce bulletin n'engagent que leurs auteurs.

Appel à contributions

Chers lectrices et lecteurs,

Vous aimez ce littoral picard qui nous réunit? Peut-être avez-vous des témoignages, des textes historiques ou littéraires, des poèmes, voire des photographies que vous aimeriez faire partager. Dès le prochain bulletin, des pages vous seront réservées. N'hésitez pas à nous contacter rapidement.

Le secrétaire de l'association Jean-Marc Hœblich 24, avenue du Général-Leclerc 80136 Rivery Tél. : 03 22 92 87 73

Portable : 06 16 07 25 26 Courriel : hoeblich@club-internet.fr